



**SECURITY COUNCIL  
OFFICIAL RECORDS**

TWENTIETH YEAR

**1270** *th* MEETING: 17 DECEMBER 1965

*ème* SÉANCE: 17 DÉCEMBRE 1965

VINGTIÈME ANNÉE

**CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DOCUMENTS OFFICIELS**

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1270/Rev.1) .....	1
Adoption of the agenda .....	1
Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/5488):	
Reports of the Secretary-General (S/6954 and S/7001) .....	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1270/Rev.1) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488):	
Rapports du Secrétaire général (S/6954 et S/7001) .....	1

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

\*

\* \*

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## TWELVE HUNDRED AND SEVENTIETH MEETING

Held in New York, on Friday, 17 December 1965, at 4 p.m.

## MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 17 décembre 1965, à 16 heures.

*President:* Mr. LIU Chieh (China).

*Present:* The representatives of the following States: Bolivia, China, France, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

### Provisional agenda (S/Agenda/1270/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/5488):  
Reports of the Secretary-General (S/6954 and S/7001).

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/5488):

Reports of the Secretary-General (S/6954 and S/7001)

1. The PRESIDENT: In accordance with past practice of the Council during its consideration of this question and with the consent of the Council, I propose to invite the representatives of Cyprus, Turkey and Greece to participate without vote in the discussion.

*At the invitation of the President, Mr. Z. Rossides (Cyprus), Mr. O. Eralp (Turkey) and Mr. A. Demetropoulos (Greece) took places at the Council table.*

2. The PRESIDENT: I give the floor to the Secretary-General.

3. The SECRETARY-GENERAL: I wish to make only a brief comment on the question before the Council to supplement the observations set forth in my report to the Council dated 10 December [S/7001]. As I have indicated in that report, I am firmly of the view that the United Nations operation in Cyprus should be extended after 2 December. Quite frankly, I would be happier if the situation in Cyprus enabled me to advise the Council that UNFICYP was no longer needed or that this would soon be the case, for I regard United Nations peace-keeping efforts as emergency actions which ought to have terminal

*Président:* M. LIU Chieh (Chine).

*Présents:* Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

### Ordre au jour provisoire (S/Agenda/1270/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488):  
Rapports du Secrétaire général (S/6954 et S/7001).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488): Rapports du Secrétaire général (S/6954 et S/7001)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la procédure appliquée précédemment par le Conseil pour l'examen de cette question et si le Conseil n'y voit pas d'inconvénient, je me propose d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à participer au débat sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Eralp (Turquie) et M. A. Demetropoulos (Grèce) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au Secrétaire général.

3. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Je voudrais seulement faire une brève remarque sur la question à l'examen pour compléter les observations que j'ai présentées au Conseil dans mon rapport du 10 décembre 1965 [S/7001]. Comme je l'ai dit dans ce rapport, je suis convaincu que l'Opération des Nations Unies à Chypre devrait se poursuivre au-delà du 26 décembre. Je préférerais sincèrement que la situation de Chypre me permette de déclarer devant le Conseil que la Force des Nations Unies n'est plus nécessaire, ou ne le sera bientôt plus, car je considère l'action de maintien de la paix de l'Organisation des

dates within reasonable time spans. Unfortunately, the time for this has not yet come in Cyprus, if UNFICYP were not now to be extended, I do not doubt that the results might well be extremely serious, probably even disastrous. I would hope that the extension, if decided, would be for a six-month period. This, in my view, would only be realistic and it would certainly make for better planning, management and economy in the conduct of the operation. Members of the Council will recall that, in paragraph 218 of my report, I urged that there should be assurances of the necessary financial support for the Force in Cyprus in advance of a decision to extend it. It is clearly necessary for me to underscore that view now. This is because as members will have surmised from my comments in previous reports, I have grave doubts about the propriety and efficacy of the method of financing devised for UNFICYP which derive from its failure up to now to provide adequate funds.

4. I believe that my assumption is correct: if the Security Council decides to extend once again the United Nations operation in Cyprus, this will be done in the light of the expectation of members that, in the course of this ensuing period, the parties directly concerned will make an earnest, persistent and intensified effort to achieve a peaceful settlement of the problem of Cyprus. This would be in the interest of the long-suffering people of Cyprus, of all of the parties concerned with this dispute, of the peace of the area, and indeed of the world. In exerting a serious effort towards a pacific settlement, the parties may count on the good-will and encouragement of the United Nations and of all of the assistance which it can render. Mediation is one of the most important forms of assistance that the United Nations can provide, and I am strongly of the view that the mediation function in Cyprus must be resumed at an early date.

5. In the existing circumstances, I know of no better basis on which to place our hope for a settlement of the basic problems of Cyprus. In this regard, I recall the importance which Mr. Galo Plaza rightfully attributed to the objective of getting the parties concerned to meet together as a whole, or in different groups and at different levels, at mutually suitable places and at the earliest possible date. I endorse this position. I believe that at this juncture every effort should be bent towards that end and I appeal most fervently to the parties themselves to find a will and a way for this course of action.

6. Mr. RAMANI (Malaysia): For the last two or three days, informal discussions have been taking place on the question of producing a simple text which would accept the Secretary-General's report and state that it was important to extend the period of the United Nations peace-keeping force in Cyprus. Bearing that in mind, and having heard all the controversies existing—imaginable, unimaginable, procedural, substantive—every one of these have been

Nations Unies comme une mesure d'urgence qui devrait arriver à son terme dans des délais raisonnables. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là en ce qui concerne Chypre. Si le mandat de la Force des Nations Unies n'était pas prorogé, les conséquences en se résulteraient pourraient sans aucun doute être extrêmement graves, peut-être même désastreuses. J'espère que la prorogation, si le Conseil décide une prorogation, sera de six mois, délai qui tiendrait compte des réalités de la situation, et permettrait d'accomplir cette mission dans de meilleures conditions d'organisation, de gestion et d'économie. Les membres du Conseil se souviendront qu'au paragraphe 218 de mon rapport j'ai instamment demandé que l'on ne prenne pas la décision de proroger le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre avant d'être assuré de l'appui financier nécessaire. De toute évidence, il faut que je souligne cette manière de voir. En effet, comme les membres du Conseil l'auront déduit des observations que j'ai présentées dans mes rapports précédents, je doute fort que la méthode de financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre soit appropriée et efficace, car cette méthode n'a pas jusqu'ici fourni les fonds nécessaires.

4. Je crois pouvoir dire que, si le Conseil de sécurité décide de proroger une fois de plus l'Opération des Nations Unies à Chypre, les membres du Conseil espéreront fermement qu'au cours de la période qui suivra les parties directement intéressées feront un effort instant, persistant et intensifié en vue d'aboutir à un règlement pacifique du problème de Chypre. Ce serait dans l'intérêt du peuple de Chypre qui souffre depuis longtemps, de toutes les parties au différend, de la paix de cette région, et même du monde. Si les parties s'efforcent sérieusement d'aboutir à un règlement pacifique, elles peuvent compter sur la bonne volonté et l'encouragement des Nations Unies et sur toute l'assistance que l'Organisation peut leur fournir. La médiation est l'une des principales formes d'assistance que l'ONU puisse fournir, et je suis convaincu que les fonctions du médiateur doivent reprendre à Chypre le plus tôt possible.

5. Dans les circonstances actuelles, je ne vois rien de mieux pour fonder notre espoir de voir régler les problèmes fondamentaux de Chypre. A ce sujet, je voudrais rappeler l'importance que M. Galo Plaza attachait avec juste raison à l'objectif qui consiste à réunir les parties intéressées, soit toutes ensemble, soit dans des groupes différents et à différents niveaux, en des lieux qui conviennent à tous, et le plus tôt possible. Je partage cet avis. Je crois que maintenant tous nos efforts doivent tendre à cette fin, et je prie instamment les parties elles-mêmes de s'engager résolument dans cette voie.

6. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Depuis deux ou trois jours, des discussions officieuses ont eu lieu en vue de la rédaction d'un texte simple qui reconnaisse la nécessité, signalée dans le rapport du Secrétaire général, de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Tenant compte de cela et après avoir entendu toutes les propositions imaginables et inimaginables, de procédure et de fond, qui ont toutes fait



fully debated and canvassed in the First Committee; we thought we could forget those controversies and merely reaffirm the old resolutions of the Security Council and take the decision to extend the period.

7. I understand that the document is now being typed, and I should be able—in a few minutes—to make it available to my colleagues. I have nothing further to say until the text is available; the text will not require any elaborate explanation.

8. Lord CARADON (United Kingdom): Mr. President, it is true that I had put down my name to speak, and I have a brief statement to make, but I should prefer—with your permission and the permission of the Council—to await the arrival of the text which the representative of Malaysia has indicated will be here very soon. Perhaps I might see the text before I make my statement.

9. Mr. DE BEUS (Netherlands): Next Tuesday, that is, on 21 December 1965, it will be exactly two years since the Cyprus question flared up, and as a result of that event the United Nations has become again more deeply involved in it. The Security Council, as we know, has succeeded in putting an end to the fighting, and by its resolution 186 (1964) of 4 March 1964, established the United Nations Force in Cyprus. On 26 December next, this Force will have been in operation for twenty-one months, and the Council is now faced with the question whether the Force should be once again extended.

10. During the period which I mentioned, the Force's presence has undoubtedly had the salutary effect of stopping the fighting, of preventing the outbreak of new hostilities, and of bringing a large measure of quiet to the Island. All this is vividly described in the latest report of the Secretary-General of 10 December 1965. In this sense, one can say that the United Nations operation in Cyprus has been successful.

11. However, in this case, as in similar cases, though the cessation and prevention of hostilities is a very important success, it is only negative. It is but an essential first step to render possible the solution of the underlying conflict which gave rise to the hostilities. The United Nations task will be fully done only when it has helped to bring about a solution of the underlying political problem. That is what one might call the positive aspect of our responsibility.

12. With regard to this aspect, my delegation is extremely disappointed to note that in the two years which have elapsed no progress whatsoever has been made towards a political solution. There have been elaborate informal negotiations between the parties directly concerned; one United Nations Mediator has succeeded another; but a solution is as far away over the horizon as it has ever been.

13. In this respect, the Secretary-General states the following: "All of the causes of the conflict that broke out in December 1963 persist and are little, if at all, diminished..." And in paragraph 211 he

l'objet de longues discussions à la Première Commission, je pense que nous pourrions oublier ces controverses, nous borner à réaffirmer les anciennes résolutions du Conseil de sécurité et prendre la décision de proroger le mandat de la Force.

7. Je crois que l'on dactylographie en ce moment un texte dans ce sens que j'en devrais pouvoir communiquer à mes collègues dans quelques minutes. Je n'ai rien à ajouter avant la distribution de ce texte, qui n'appellera pas de longues explications.

8. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, il est exact que je m'étais fait inscrire pour prendre la parole, et j'ai une brève déclaration à faire, mais je préférerais, avec votre permission et celle du Conseil, attendre l'arrivée du texte dont le représentant de la Malaisie nous a annoncé la distribution très prochaine. Je pourrais peut-être voir ce texte avant de faire ma déclaration.

9. M. DE BEUS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Mardi prochain, 21 décembre 1965, il y aura exactement deux ans que la situation s'est brusquement aggravée à Chypre, et que l'ONU s'est, en conséquence, trouvée de nouveau, et plus profondément, engagée dans cette question. Comme nous le savons, le Conseil de sécurité est parvenu à mettre fin aux combats et, par sa résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, a créé la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le 26 décembre prochain il y aura 21 mois que la Force est devenue opérationnelle; le Conseil doit maintenant décider s'il faut de nouveau proroger le mandat de la Force.

10. Pendant la période que j'ai mentionnée la présence de la Force a sans aucun doute eu l'effet salutaire d'arrêter les combats, d'empêcher le déclenchement de nouvelles hostilités et de rétablir un calme appréciable dans l'île. Tout cela est relaté de façon très vivante dans le dernier rapport du Secrétaire général, en date du 10 décembre 1965. A cet égard, on peut dire que l'Opération des Nations Unies à Chypre a été couronnée de succès.

11. Cependant, dans ce cas comme dans d'autres cas semblables, faire cesser les hostilités et empêcher qu'elles ne reprennent est une réussite importante, mais toute négative. Ce n'est qu'un premier pas indispensable pour rendre possible la solution du conflit fondamental qui a provoqué les hostilités. La tâche de l'ONU ne sera pleinement accomplie que quand elle aura contribué à résoudre le problème politique fondamental. C'est ce que l'on pourrait appeler l'aspect positif de notre tâche.

12. A cet égard, ma délégation est profondément déçue de constater qu'au cours des deux années écoulées aucun progrès n'a été accompli vers une solution politique. De longues négociations officielles ont eu lieu entre les parties directement intéressées; un médiateur des Nations Unies a succédé à l'autre; mais nous sommes aussi éloignés que jamais d'une solution.

13. A ce sujet, le Secrétaire général déclare ce qui suit au paragraphe 208 de son rapport: "Toutes les causes du conflit qui a éclaté en décembre 1963 persistent et ne se sont guère, voire aucunement, atté-

states: "...no significant progress toward a solution of the basic conflict between the two communities has been registered."

14. My delegation does not wish to blame any party in particular for this lack of progress. We know that there have been circumstances of a domestic nature, such as elections and government crises, which have temporarily made it impossible for one Government or another to proceed with negotiations. Yet, the fact remains that for two years now the United Nations has exerted its efforts to promote a solution, that \$41 million has been spent by the United Nations to keep the peace in Cyprus, that forty nations have contributed a total of \$35 million for this purpose—among which my own Government contributed \$750,000—and that ten nations have maintained military or police contingents on the Island. For all this, we have only this to show that the peace has been kept. That, I submit, is very important. But it is not enough. If we do nothing but that, the United Nations is in danger of creating one more case where hostilities are being prevented by the United Nations presence, but where the basic political problem has not been solved and the danger of an outburst always remains present.

15. There are several such situations in the world, as we all know, and my delegation believes that the United Nations should pay more attention than heretofore to solving the underlying problems. Unless we do so, the United Nations could become a receptacle for unexploded time bombs, in which we spend a lot of time and energy on keeping the fuses wet, to prevent them from exploding, instead of dismantling the time bombs.

16. Therefore, my delegation believes that the time has come to make a new and concerted effort to break the political deadlock over the Island. The efforts, both of the General Assembly and of the Security Council should therefore be concentrated on giving new impetus to negotiations between the parties. The First Committee has already approved a resolution<sup>1/</sup> which recommends that negotiations be continued with United Nations mediation.

17. We believe that the Security Council should build on this basis, now that it has to decide as to whether to extend UNFICYP again. My delegation, I am bound to admit—and I have to say so on behalf of my Government—is in two minds about this. On the one hand, it is obvious, from the Secretary-General's report that if the United Nations Force were to be withdrawn now, that would create a serious danger of a flare-up of fighting in the Island, and perhaps even beyond that. On the other hand, my Government also fears that, if the Force were simply to be continued, no progress at all would be made towards a political solution. My Government finds it increasingly difficult to justify to Parliament and public opinion its continued voluntary contributions to this operation if no progress is made towards a solution.

<sup>1/</sup> This resolution was subsequently adopted by the General Assembly as resolution 2077 (XX).

nuées..." et au paragraphe 211 il dit: "... aucun progrès notable n'a été enregistré sur la voie d'une solution du conflit fondamental qui oppose les deux communautés."

14. Ma délégation ne veut attribuer cette absence de progrès à aucune partie en particulier. Nous savons qu'il y a eu des événements intérieurs, tels que des élections et des crises gouvernementales, qui ont empêché temporairement un gouvernement ou l'autre de poursuivre les négociations. Mais il n'en reste pas moins que depuis deux ans l'ONU s'efforce de trouver une solution, qu'elle a dépensé 41 millions de dollars pour maintenir la paix à Chypre, que 40 pays ont versé à cette fin une contribution totale de 35 millions de dollars — mon gouvernement pour sa part a versé 750 000 dollars — et que 10 pays ont entretenu des contingents militaires ou de police dans l'île. Le seul résultat de tous ces efforts est le maintien de la paix. C'est là certes un résultat très important. Mais ce n'est pas suffisant. Si nous ne faisons pas davantage, l'ONU risque de créer un cas de plus où sa présence empêche la reprise des hostilités, mais où le problème politique fondamental n'a pas été résolu et où le danger d'une conflagration subsiste.

15. Comme nous le savons tous, il y a plusieurs situations de ce genre dans le monde, et ma délégation estime que l'Organisation des Nations Unies devrait s'attacher plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent à résoudre les problèmes fondamentaux, faute de quoi elle risque de devenir un réceptacle de bombes à retardement où l'on consacre beaucoup de temps et d'énergie à en mouiller les amorces pour les empêcher d'exploser au lieu de les désamorcer.

16. Ma délégation estime donc que le moment est venu de faire un nouvel effort concerté afin de sortir de l'impasse politique dans laquelle on se trouve à Chypre. Les efforts de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité devraient donc viser principalement à relancer les négociations entre les parties. La Première Commission a déjà adopté un projet de résolution<sup>1/</sup> qui recommande que les négociations se poursuivent avec la médiation des Nations Unies.

17. Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait prendre cela en considération avant de décider s'il y a lieu de proroger encore le mandat de la Force. Ma délégation, je dois le reconnaître — et je dois le dire au nom de mon gouvernement —, est indécise à ce sujet. D'une part, il ressort du rapport du Secrétaire général que, si la Force des Nations Unies était retirée maintenant, cela créerait un grave danger de conflagration dans l'île et peut-être même au-delà. Mais d'autre part, mon gouvernement craint également que, si l'on se borne à proroger le mandat de la Force, aucun progrès ne soit accompli vers une solution politique. Il est de plus en plus difficile pour mon gouvernement de justifier devant le Parlement et devant l'opinion publique les contributions volontaires qu'il continue de verser au titre de l'Opération si aucun progrès n'est accompli dans la voie d'une solution.

<sup>1/</sup> Devenu ultérieurement: la résolution 2077 (XX) de l'Assemblée générale.

18. The Secretary-General's report, again, has some very wise words to say in this respect, which I should like to quote. In paragraphs 205 and 206 of the report we read:

"... It has become something of a pattern in United Nations peace-keeping operations that although they are launched in the expectation that as emergency measures they will be of short duration, the harsh realities of the conflict situations in which they become involved quite often require them to be prolonged, more or less indefinitely.

"The Cyprus operation now tends to conform to this pattern.... Thus, the question of the United Nations peace-keeping efforts in Cyprus begins to assume the dimensions of a dilemma for the Organization—indeed, several dilemmas."

And again, in paragraph 214 the Secretary-General says:

"... The Force has been supported up to now by the generosity of a relatively small number of Governments. This generosity from the same sources cannot be expected to continue indefinitely. Some of the donors have already begun to manifest reluctance and some have warned that their contributions in the future may depend upon evidence of an earnest attack on the causes of conflict and progress towards a solution."

19. My country would like to rank itself among those mentioned in this last sentence, and there is evidence that a considerable number of the countries making military or financial contributions to UNFICYP feel the same way.

20. As far as my Government is concerned, I must point out that its contribution in the future will at any rate have to be smaller than it has been up to now, and that a decision upon the contribution and amount of our future contribution will depend, to use the Secretary-General's words, upon "evidence of an earnest attack on the causes of the conflict and progress towards a solution". Also, my Government is of the opinion that any future extension of UNFICYP should be made dependent upon the same conditions.

21. The first, and main, responsibility for progress towards a solution rests on the parties most directly concerned. They bear a heavy responsibility towards the whole world, but, in particular, towards those nations which have contributed either military contingents or financial contributions to keep the peace on the Island and render a solution possible.

22. The Members of the United Nations are entitled to ask of the parties that they start negotiations without further delay, that they should with determination strive for a solution rather than immediately reject every compromise which does not completely suit their wishes and furthermore that they should refrain from any action that would render a solution more difficult. Finally, they should substantially increase their financial contributions for

18. Le rapport du Secrétaire général contient à ce sujet des paroles pleines de sagesse que je voudrais citer. Aux paragraphes 205 et 206, on lit ce qui suit:

"... Il est devenu en quelque sorte habituel que les opérations de maintien de la paix de l'ONU, bien qu'elles soient entreprises avec l'espoir qu'il s'agit là de mesures d'urgence qui seront de courte durée, se trouvent souvent, par suite des dures réalités des conflits où l'Organisation se trouve ainsi mêlée, devoir être prolongées plus ou moins indéfiniment.

"En ce qui concerne l'Opération de Chypre, l'évolution tend maintenant à être la même... Ainsi, la question des efforts de l'ONU en faveur du maintien de la paix à Chypre commence à placer l'Organisation devant un dilemme — et même devant plusieurs dilemmes."

Au paragraphe 214, le Secrétaire général écrit:

"... Jusqu'à présent, la Force a été financée grâce à la générosité d'un nombre relativement faible de gouvernements. On ne peut attendre d'eux qu'ils fassent preuve indéfiniment de la même générosité. Certains des donateurs ont déjà commencé à manifester quelque hésitation, et certains ont signalé que leurs contributions, à l'avenir, dépendront peut-être de faits établissant que l'on s'attaque sérieusement aux causes du conflit et que l'on progresse sur la voie d'une solution."

19. Mon pays se range parmi ceux auxquels il est fait allusion dans cette dernière phrase, et il apparaît qu'un très grand nombre des pays qui fournissent une contribution militaire ou financière à la Force des Nations Unies à Chypre ont la même manière de voir.

20. Pour ce qui est de mon gouvernement, je dois signaler que sa contribution, à l'avenir, devra de toute façon être inférieure à ce qu'elle a été jusqu'ici, et que la décision qu'il prendra sur le maintien et le montant de notre contribution dépendra, pour reprendre les termes du Secrétaire général, de "faits établissant que l'on s'attaque sérieusement aux causes du conflit et que l'on progresse sur la voie d'une solution". Mon gouvernement considère également que toute prorogation future du mandat de la Force des Nations Unies devrait dépendre des mêmes conditions.

21. C'est aux parties directement intéressées qu'il incombe en premier lieu et principalement d'assurer le progrès dans la voie d'une solution. Elles ont de grandes obligations envers le monde entier, mais en particulier envers les pays qui ont fourni des contingents militaires ou des contributions financières pour maintenir la paix dans l'île de Chypre et rendre une solution possible.

22. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont en droit de demander aux parties d'engager des négociations sans plus tarder, de persévérer dans la recherche d'une solution plutôt que de rejeter sur-le-champ toute formule transactionnelle qui ne satisfait pas entièrement leurs désirs et, en outre, de s'abstenir de toute action de nature à rendre une solution plus difficile. Enfin, les parties devraient augmenter sensiblement la contribution financière

the maintenance of the United Nations Force in Cyprus. There have been cases in the past in the United Nations where the total cost of a United Nations operation has been borne exclusively by the parties concerned, notably in the cases of West New Guinea and Yemen. In the case of UNFICYP, out of the total cost of \$41.5 million, Greece has contributed, up till now, \$3.25 million, Turkey \$500,000 and Cyprus \$280,000.

23. My delegation fully realizes the financial limitations and economic difficulties with which some of the parties directly concerned are confronted. We should, however, like to point out that their contributions, even if they were considerably increased, would still be small compared to the tremendous sums they are bound to spend at the moment on keeping their military forces in a high state of readiness.

24. My delegation also realizes that the countries concerned are bearing some additional costs. Yet we cannot fail to notice, for instance, that, according to Annex II of the Secretary-General's report [S/6954] of 19 November 1965, UNFICYP has, in the twenty-one months of its presence in Cyprus, spent no less than \$700,000 for "rental of premises". Since the Force is there at the request of the Cyprus Government and in the interests of Cyprus, my delegation wonders whether it is right that the United Nations Force should have to bear the cost of rental of premises on the Island.

25. In connexion with the sharing of costs, my delegation strongly supports what the Secretary-General has to say in paragraph 215 of his report of 10 December 1965 [S/7001], which reads as follows:

"Obviously, the ranks of the contributors should be considerably broadened. There is, to be sure, no legal obligation on any Member Government to make a voluntary contribution, but since the action was taken by unanimous vote of the Security Council there is a moral obligation on all members, particularly on the members of the Security Council itself, and more especially on the parties directly concerned."

26. On the basis of this very valuable report and the observations contained therein, and the remarks that I have made, I should like to summarize, as follows, what, in the opinion of my delegation, should be done to achieve the twofold aim of putting UNFICYP on a sounder financial basis and achieving some progress, at last, towards the solution of the problem.

27. In the first place, we think that the cost of the United Nations Force in Cyprus if possible ought to be reduced. We are happy to note that the Secretary-General, in paragraph 199 of his report, announced a reduction of 566 men since July 1965 and a further reduction of approximately 740 officers and men in latter half of January 1966.

28. In the second place, we wish to appeal to the parties directly concerned to make a higher contribution to the cost of maintaining UNFICYP.

qu'elles versent pour l'entretien de la Force des Nations Unies à Chypre. Il y a eu des cas dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies où le coût total de l'Opération des Nations Unies a été supporté exclusivement par les parties intéressées, en particulier dans le cas de la Nouvelle-Guinée occidentale et du Yémen. En ce qui concerne l'Opération des Nations Unies à Chypre, alors qu'elle a coûté jusqu'à présent 41 500 000 dollars, la Grèce a versé 3 250 000 dollars, la Turquie 500 000 et Chypre 280 000 dollars.

23. Ma délégation se rend parfaitement compte de la limite des possibilités financières et des difficultés économiques de certaines des parties directement intéressées, mais nous voudrions néanmoins faire observer que leurs contributions, même si elles étaient considérablement augmentées, seraient encore faibles en comparaison des sommes énormes qu'elles doivent dépenser en ce moment pour maintenir leurs forces militaires prêtes à toute éventualité.

24. Ma délégation sait aussi que les pays intéressés ont d'autres dépenses à supporter. Cependant, nous ne pouvons pas ne pas remarquer, par exemple, que, selon l'annexe II du rapport du 19 novembre 1965 du Secrétaire général [S/6954], la Force des Nations Unies n'a pas dépensé moins de 700 000 dollars pour "location de locaux" au cours des 21 mois de sa présence à Chypre. Puisque la Force est à Chypre sur la demande du Gouvernement chypriote et dans l'intérêt de Chypre, ma délégation se demande s'il est juste que la Force doive assumer les frais de location de locaux dans l'île.

25. En ce qui concerne la répartition des frais, ma délégation appuie résolument ce qu'écrit le Secrétaire général au paragraphe 215 de son rapport du 10 décembre [S/7001], à savoir:

"De toute évidence, il faudrait grossir considérablement les rangs des donateurs. Certes, aucun Etat Membre n'est juridiquement tenu de verser une contribution volontaire, mais puisque l'envoi de la Force a été décidé à l'unanimité des membres du Conseil, tous les Etats Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité lui-même, et plus spécialement les parties directement intéressées, sont tenus d'une obligation morale."

26. En m'appuyant sur ce très intéressant rapport et les observations qu'il contient, et sur les remarques que j'ai présentées, je voudrais indiquer en quelques mots ce qui, de l'avis de ma délégation, devrait être fait si l'on veut atteindre le double objectif de donner à la Force des Nations Unies une base financière plus solide et d'accomplir enfin quelques progrès vers la solution du problème.

27. Tout d'abord, nous pensons que le coût de la Force des Nations Unies à Chypre devrait être réduit, si cela est possible. Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général, au paragraphe 199 de son rapport, annonce que les effectifs ont été diminués de 566 hommes depuis juillet 1965 et qu'ils vont l'être encore d'environ 740 officiers et hommes de troupe dans la deuxième quinzaine de janvier 1966.

28. En second lieu, nous voudrions demander aux parties directement intéressées de prendre à leur charge une part plus élevée des frais d'entretien de la Force.

29. In the third place, we wish to appeal to those Members of the United Nations who have not yet contributed towards the financing of UNFICYP to make contributions for this purpose.

30. In the fourth place, we believe that the Security Council should urge the parties directly concerned forthwith to enter into negotiations with United Nations mediation with the purpose of finding a rapid solution.

31. In the fifth place, we should like it to be clear that, if the Security Council decides to extend the stationing of the United Nations Force in Cyprus for a period of three months, it should do so in the hope that during that period sufficient progress will be achieved to justify the beginning of a phased withdrawal of UNFICYP.

32. My delegation would have liked all these elements to be incorporated in a draft resolution. We think that several other members of the Council would also have liked that to be done. However, I realize that we are under pressure of time, that there has been a long debate in the First Committee, and that the new debate which this might bring about in this Council would take much time.

33. For these reasons, my delegation has refrained from insisting that all these elements should be embodied in a draft resolution, and we are therefore prepared to support a short resolution which would limit itself to the continuation of UNFICYP. At the same time, however, my delegation wishes to make it clear that we—and, we have reason to believe, several other nations contributing to UNFICYP—held these views and that we will be guided by them in future. We believe that if these suggestions are carried out wholeheartedly by all concerned, this will provide the best hope that progress will be made towards a solution for the Cyprus question, towards an end of the United Nations operation in Cyprus and towards the re-establishment of peace in the Island of Cyprus.

34. The PRESIDENT: I give the floor to the representative of Cyprus.

35. Mr. ROSSIDES (Cyprus): In the first place, I wish to thank the Secretary-General for his statement and also take this opportunity to thank him for the constructive work which is carried on in Cyprus by UNFICYP.

36. It is really very important to note that, in the case of Cyprus, as in other cases, although the peace-keeping functions of the United Nations have proved very useful and constructive, its peace-making effort has lagged behind. But there are particular circumstances in Cyprus which should be examined in connexion with this delay in the solution of the problem.

37. I do not want what I am going to say to be taken as criticism of any one side. But if one wishes to appraise the situation and see what can be done, so that there may be a move towards a solution of the problem, certain facts must be taken into account.

29. En troisième lieu, nous voudrions demander aux Membres de l'ONU qui n'ont pas encore versé de contribution pour couvrir les dépenses de la Force des Nations Unies à Chypre de bien vouloir le faire.

30. Quatrièmement, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait demander instamment aux parties directement intéressées d'entamer des négociations sans tarder par l'entremise de l'ONU, afin de trouver une solution rapide.

31. Cinquièmement, nous voudrions qu'il soit bien entendu que, si le Conseil de sécurité décide de prolonger de trois mois la présence de la Force des Nations Unies à Chypre, il le fera dans l'espoir qu'au cours de ces trois mois des progrès suffisants seront accomplis pour justifier l'amorce d'un retrait progressif de la Force.

32. Ma délégation aurait aimé voir tous ces éléments figurer dans un projet de résolution. Nous pensons que plusieurs autres membres du Conseil l'auraient souhaité également. Cependant, je me rends compte que le temps presse, que cette question a fait l'objet d'une longue discussion à la Première Commission et que le nouveau débat que cela pourrait entraîner au Conseil prendrait beaucoup de temps.

33. C'est pourquoi ma délégation n'a pas insisté pour que tous ces éléments soient inclus dans un projet de résolution; nous sommes donc disposés à appuyer une brève résolution par laquelle le Conseil se bornera à proroger le mandat de la Force. Toutefois, ma délégation tient à souligner que notre opinion est celle que je viens de l'exposer et nous avons des raisons de croire que divers autres pays qui contribuent à l'entretien de la Force des Nations Unies à Chypre sont du même avis — et que cette manière de voir continuera d'être la nôtre. Nous pensons que si ces suggestions sont accueillies sans réserves par tous les intéressés, il y aura lieu d'espérer que des progrès seront accomplis vers la solution de la question de Chypre, et vers le terme de l'Opération des Nations Unies et le rétablissement de la paix dans l'île.

34. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de Chypre.

35. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de sa déclaration et saisir cette occasion pour rendre hommage à l'œuvre constructive qu'accomplit la Force des Nations Unies à Chypre.

36. Il est vraiment très important de noter que, dans le cas de Chypre comme dans d'autres cas, si l'œuvre de maintien de la paix de l'ONU s'est révélée extrêmement utile et constructive, ses efforts pour établir une paix définitive ont été moins heureux. Mais il y a des circonstances particulières à Chypre qu'il convient de prendre en considération pour juger le retard dont souffre la solution de ce problème.

37. Je ne voudrais pas que mes propos soient pris pour une critique à l'égard d'aucune des parties, mais il est des faits dont il faut tenir compte si l'on veut analyser la situation et voir ce qui peut être fait pour contribuer à la solution du problème.

38. In the Secretary-General's report [S/7001] it is stated that the course which will lead to a solution of the problem is mediation by the United Nations. But if we turn to chapter V of the report entitled "Mediation Effort", we can read in paragraph 203:

"...two of the parties concerned, the Government of Turkey and the Turkish Cypriot community through its leadership, objected to certain sections of the Mediator's report, and the Government of Turkey expressed the view that, because the report contained sections which went beyond his terms of reference, Mr. Plaza's functions as a Mediator had come to an end upon the publication of his report. I could not accept this view as reported in document S/6267."

39. We see therefore that the mediation that was started in accordance with resolution 186 (1964) of 4 March has, according to the Secretary-General's report been stalemated. Why is there a "standstill", to use the word of the Secretary-General? In paragraph 204 of his report, the Secretary-General says the following:

"In these circumstances the Mediator has been unable to function,—because of what was stated before about Turkey's attitude—“and consequently the search for a peaceful solution and an agreed settlement of the Cyprus problem has been at a standstill. However, at my request, the Mediator has continued to be available to the parties for further efforts of mediation, in accordance with the provisions of the Security Council resolution 186 (1964)."

40. I repeat this is not intended as criticism of anyone, but this is to show why the mediation effort has been stalemated—because of a Turkish attitude inconsistent with the views accepted by the Secretary-General that the Mediator has performed his duties in accordance with his mandate. But this is not all.

41. There is another aspect of the problem which is mentioned in paragraph 211 of the report: "...no significant progress toward a solution of the basic conflict between the two communities"—that is, between the Greek majority and the Turkish minority—"has been registered". This is another aspect of the problem which requires examination. Why has there been no improvement in those relations?

42. The reason why there has been no improvement is that the policy of the Turkish Cypriot leadership, obviously supported by Turkey, is to prevent any reconciliation or any move towards getting the Greek and Turkish Cypriots together. In fact, in his report of 11 March 1965 [S/6228], the Secretary-General, if I am not mistaken, states that it is a matter of policy for the Turkish Cypriot leadership not to allow any improvement in the relations between Greek and Turkish Cypriots.

43. These two aspects of the problem are so important that the time has come for the Security Council to look into them, It is not only a matter of policy;

38. Il est dit dans le rapport du Secrétaire général [S/7001] que la méthode de nature à permettre de résoudre le problème est la médiation des Nations Unies. Mais au chapitre V, intitulé "L'effort de médiation", nous lisons au paragraphe 203:

"...deux des parties intéressées, le Gouvernement turc et la communauté chypriote turque par l'intermédiaire de ses dirigeants, ont formulé des critiques sur certaines sections du rapport du Médiateur, et le Gouvernement turc a exprimé l'opinion que les fonctions de médiateur de M. Galo Plaza avaient pris fin avec la publication de son rapport, parce que ce dernier contenait certaines sections dans lesquelles M. Galo Plaza dépassait les limites de son mandat. Je n'ai pu accepter cette interprétation ainsi qu'il est indiqué dans le document S/6267."

39. Nous voyons donc que l'effort de médiation qui a été entrepris conformément à la résolution 186 (1964) est, selon ce rapport du Secrétaire général, dans une impasse. Pourquoi n'a-t-on pas progressé, ainsi que le dit le Secrétaire général? Au paragraphe 204 de son rapport le Secrétaire général écrit:

"Dans ces conditions, le Médiateur n'a pu s'acquitter de sa fonction — en raison de l'attitude susmentionnée de la Turquie — et, par suite, la recherche d'une solution pacifique et d'un règlement concerté du problème de Chypre n'a pas progressé. Néanmoins, sur ma requête, le Médiateur a continué de se tenir à la disposition des parties pour poursuivre l'effort de médiation, conformément aux dispositions de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité."

40. Je répète que mes paroles ne doivent pas être considérées comme une critique à l'égard de qui que ce soit; je désire seulement montrer que si l'effort de médiation est resté sans résultat c'est en raison de l'attitude de la Turquie qui, contrairement à ce que pense le Secrétaire général, conteste que le Médiateur se soit acquitté de sa tâche conformément à son mandat. Mais ce n'est pas tout.

41. Il y a un autre aspect du problème, qui est mentionné au paragraphe 211 du rapport: "... aucun progrès notable n'a été enregistré sur la voie d'une solution du conflit fondamental qui oppose les deux communautés", c'est-à-dire la majorité grecque et la minorité turque. Il s'agit d'un autre aspect du problème qui demande à être examiné. Pourquoi les relations entre les communautés ne se sont-elles pas améliorées?

42. La raison en est que la politique des dirigeants chypriotes turcs, soutenus de toute évidence par la Turquie, est d'empêcher toute réconciliation ou toute initiative visant à rapprocher les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs. En fait, dans son rapport du 11 mars 1965 [S/6228], si je ne me trompe, le Secrétaire général indiquait que les dirigeants chypriotes turcs se font une règle de ne permettre aucune amélioration des relations entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs.

43. Ces deux aspects du problème sont d'une importance telle qu'il est temps que le Conseil de sécurité les examine. Ce n'est pas seulement une question de

there is far more to it than that. It goes to extremes. For instance, one of my letters to the Secretary-General stated that a leaflet was given out—and a copy of it was communicated to the Commander of UNFICYP by the Cypriot Minister for the Interior—it read as follows—this has never been denied by the Turkish side; it cannot be denied:

"Turkish Cypriots not in possession of a permit are forbidden to enter the Greek Cypriot sector.

"(a) Those who disobey the order with a view to having trade connexions with the Greek Cypriots should pay a £25 fine or should be punished with imprisonment.

"(b) A fine of £1 will be imposed on:

"(i) Those who converse or enter into any negotiations with Greek Cypriots or accompany any stranger into our sector;

"(ii) Those who come in contact with Greek Cypriots for any official work;

"(iii) Those who appear before the Greek Cypriot courts."

What they refer to here as Greek Cypriot courts are the courts of the Republic; the Chief Justice is a Turkish Cypriot. The most important court in the capital of Cyprus is presided over by a Turkish Cypriot judge. These are the courts of the Republic. Yet the Turkish Cypriots are enjoined not to appear, not to obey the courts; and if they do appear, the legal authorities under which they live will fine them.

"(iv) Those who visit the Greek Cypriot hospitals."

The Greek Cypriots hospitals are the hospitals of the Republic. They are not allowed to visit the hospitals for an examination or for pharmaceutical supplies. It is this spirit that is preventing a solution of the problem.

"(c) A fine of £20 will be imposed on those who have any dealings with Greek Cypriots or on those who buy from Greek Cypriots goods which they can get from the Turkish Cypriot sector, or even on those who get from Greek Cypriots their supplies of goods which we can manufacture—the idea of division. "Similarly should be fined those who allow the importation of such goods into our sector.

"(d) A fine of £25 or a severe punishment and one month's imprisonment—illegal imprisonment, of course, but still imprisonment carried out by the Turkish Cypriot leadership—"or whipping should be imposed on those who enter the Greek Cypriot sector for the following purposes:

"(i) For a promenade"—even if they enter for a walk;

"(ii) For friendly association with Greek Cypriots;

"(iii) For amusement; and

principe; c'est beaucoup plus que cela. C'est d'une importance extrême. J'ai par exemple signalé dans l'une de mes lettres au Secrétaire général un document, un prospectus, dont un exemplaire a été communiqué au Commandant de la Force des Nations Unies par le Ministre chypriote de l'intérieur — cela n'a jamais été nié par les Turcs et ils ne peuvent le nier maintenant. Le texte de ce prospectus est le suivant:

"Les Chypriotes turcs qui ne sont pas munis d'un laissez-passer ne peuvent pénétrer dans le secteur chypriote grec.

"a) Ceux qui enfreindront cette interdiction pour entretenir des relations commerciales avec les Chypriotes grecs seront passibles d'une amende de 25 livres ou d'une peine d'emprisonnement.

"b) Est passible d'une amende d'une livre:

"i) Quiconque converse ou engage des pourparlers quelconques avec des Chypriotes grecs ou accompagne un étranger dans notre secteur;

"ii) Quiconque entre en contact avec des Chypriotes grecs pour un travail officiel;

"iii) Quiconque comparait devant un tribunal chypriote grec."

Ce que le prospectus appelle des tribunaux chypriotes grecs, ce sont les tribunaux de la République; le Président de la Cour suprême est un Chypriote turc. Le tribunal le plus important de Chypre est présidé par un juge chypriote turc. Il s'agit des tribunaux de la République. Or, les Chypriotes turcs reçoivent l'ordre de ne pas comparaître devant ces tribunaux, de ne pas leur obéir; et s'ils comparaissent devant eux, leurs autorités leur infligent des amendes.

"iv) Quiconque se rend dans un hôpital chypriote grec."

Les hôpitaux chypriotes grecs sont les hôpitaux de la République. On interdit aux Chypriotes turcs de se rendre dans les hôpitaux pour être examinés ou obtenir des médicaments. C'est cet esprit qui empêche la solution du problème.

"c) Est passible d'une amende de 20 livres quiconque a des rapports d'affaires avec des Chypriotes grecs, ou achète à des Chypriotes grecs des marchandises qu'il peut obtenir dans le secteur chypriote turc, ou encore achète à des Chypriotes grecs des produits que nous pouvons fabriquer. — C'est le principe de la division — "Est également passible d'une amende quiconque permet l'importation de tels produits dans notre secteur.

"d) Est passible d'une amende de 25 livres ou d'une punition sévère et d'un mois d'emprisonnement" — emprisonnement illégal, bien entendu, mais emprisonnement imposé par les autorités chypriotes turques — "ou de la peine du fouet, quiconque pénètre dans le secteur chypriote grec aux fins suivantes:

"i) Pour faire une promenade" — même pour se promener;

"ii) Pour entretenir des relations amicales avec des Chypriotes grecs;

"iii) Pour se distraire;

44. These are the conditions imposed on Turkish Cypriots by the Turkish Cypriot leadership, the extremist leadership—and not so much by the Turkish Cypriot extremists, but by the Turkish Cypriot terrorist organization called the TMT, which terrorizes the Turkish Cypriot population, with the assistance of officers from Turkey.

45. This terrorist organization holds sway in the enclaves. And those Turkish Cypriots who are in the enclaves are in the power of these Turkish terrorist organizations. But their network extends even beyond the enclaves into all parts of Cyprus so as to prevent them maintaining normal relations with the Greek Cypriots. The document from which I read applies to the enclaves but is also intended to apply outside the enclaves to those who conduct any dealings or maintain any friendly relations.

46. In these circumstances, how can we expect any improvement in the relations between Greek and Turkish Cypriots? They are forbidden to have any good relations with their Greek compatriots. This is one aspect.

47. The other aspect, a very important one, is the military separation by enclaves. This requires a certain amount of explanation. I am sorry I have to take up a little of your time, but I think it is very important to deal with this point in order to help the Greek and Turkish elements in Cyprus to get together. I say again this is not intended as a criticism, but rather to improve the situation, if we really want a solution to the problem. The solution of the problem will start in Cyprus with the people getting together, understanding that they have common interests which are more important than the differences which are whipped up and artificially created.

48. Thus I have to refer to the matter of enclaves. In these enclaves, apart from the fighters—I shall not touch upon that aspect, but leave it as it is—there is the population found in these enclaves. They are called refugees, and among the refugees there are, of course, a number who are real refugees; they left their homes which were in the area where the fighting was going on. Those refugees have gone into the enclaves. But there are thousands of other so-called "refugees" who have been forcibly removed from their villages where they lived in peace and harmony with the Greeks, where there was no trouble whatsoever; they were removed for other reasons, to promote the concept of partition by getting them together against their will. That this is true can be seen from the fact that almost daily they escape and try to go back to their villages and they are followed and killed or kidnapped. In spite of this they are so dissatisfied with this forced separation imposed upon them that they risk their lives and flee from the enclaves. It is estimated that the number who have already escaped in this way exceeds 500.

44. Telles sont les conditions imposées aux Chypriotes turcs par les dirigeants chypriotes turcs extrémistes, et plus encore par l'organisation terroriste chypriote turque appelée TMT, qui terrorise la population chypriote turque avec l'aide d'officiers venus de Turquie.

45. Cette organisation terroriste règne sur les enclaves. Et les Chypriotes turcs qui habitent dans les enclaves sont à la merci de ces organisations terroristes turques. Mais leur réseau s'étend au-delà des enclaves, à toute l'île de Chypre, afin d'empêcher que les Chypriotes turcs n'entretiennent des relations normales avec les Chypriotes grecs. Le document que je viens de citer s'applique aux enclaves mais il vaut également hors des enclaves pour ceux qui entretiennent des rapports quelconques, même des relations amicales, avec les Chypriotes grecs.

46. Dans ces conditions, comment pouvons-nous espérer que s'améliorent les relations entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs? On interdit à ces derniers d'entretenir de bonnes relations avec leurs compatriotes grecs. C'est là un des aspects de la question.

47. L'autre aspect du problème — et il est très important — est l'existence d'enclaves militaires. Cela appelle un certain nombre d'explications. Je regrette d'avoir à y consacrer un peu de temps, mais il est très important, à mon avis, d'examiner ce sujet si nous voulons contribuer au rapprochement des deux communautés chypriotes. Je répète que je n'ai nullement l'intention de critiquer qui que ce soit mais de rechercher au contraire les moyens d'améliorer les choses, ce qui est indispensable pour la solution du problème. La solution ne peut commencer que par le rapprochement des deux communautés, lorsque celles-ci auront compris qu'elles ont des intérêts communs qui l'emportent sur des divergences artificiellement créées et accentuées.

48. Il faut donc parler des enclaves. Dans ces enclaves il y a des combattants mais je n'insisterai pas sur ce point et je me bornerai à parler des populations de ces enclaves qu'on appelle des réfugiés. Parmi ces derniers, il en est d'authentiques qui ont dû quitter leur foyer parce qu'il se trouvait dans une zone de combat; ils sont donc allés s'installer dans les enclaves. Mais, il y a aussi des milliers de personnes qualifiées de "réfugiés", qui ont été expulsées de force de leurs villages, où elles vivaient en paix et en harmonie avec les Chypriotes grecs et où il n'y avait aucune discorde. On les a déplacées pour d'autres motifs: pour affermir l'idée de cloisonnage en les groupant contre leur gré. Je n'en veux pour preuve que le fait que ces réfugiés s'échappent presque journellement des enclaves et essaient de retourner dans leurs villages. Ils sont alors suivis et assassinés ou enlevés. Malgré cela, ils sont si mécontents de cette séparation forcée qu'ils continuent de quitter les enclaves au péril de leur vie. On a estimé à plus de 500 le nombre de ceux qui se sont déjà évadés.



49. I will refer to a very recent instance. According to a cable dated 14 December, Ali Zihni, aged 21, of Fhasli, Paphos District, while travelling from Polis to Ktima, on 9 December, asked for the protection of the Government Police to go back to his village from which he was forcibly removed. The police assisted him and Ali Zihni went back, happy, to his village. But shortly after, he was abducted to the most terrible tortures and he died. Soon after, his father, Zihni Hassan, of Fhasli, was kidnapped by Turkish terrorists, taken to a secluded part of Polis and tortured; his fate was unknown at the time.

50. There are many such examples, but I quote this because it is the most recent case. It is intended to show not only the conditions that prevail in the Turkish enclaves, where terrorism is rife, but also how we can overcome this problem of forced separation and imposed hatred, when the people do not hate but they are forced to hate and to be separate.

51. I do not want to elaborate on these matters, but it is a problem for the Security Council and for the UNFICYP to consider. Thousands of Turkish-Cypriots who are now under the threat of violence and torture from their masters, the terrorists, want to co-operate and find a solution to their problem, but they realize that they have become the pawns of outside politics and cannot find any peace or safety. How can we get them to work together so that we can find a solution? We do not want them to find the solution themselves. We want them to live normal lives. We want them to return to normality, not to be frightened of buying in a Greek shop or of talking in a friendly way. They are punished if they talk in a friendly way, if they talk at all it must be in an angry way, or not at all.

52. It is therefore understandable why the Secretary-General, in his previous report, said that it was a matter of policy for the Turkish-Cypriot leadership not to allow for improvements in the relations between the Greeks and Turks of Cyprus. But, of course, it is not stated in the report that they go to the extremes of terrorism and killing to attain that purpose.

53. There is another aspect, that is the aspect of the human rights of the Turkish-Cypriots who are threatened by the Turkish terrorists. There can be no doubt that these facts are true and they can be verified by UNFICYP, which is well informed about these matters.

54. I think consideration will have to be given to what should be done to help protect the human rights of the Turkish-Cypriots who are not willing to go on fighting, or to be the tools of outside policies but who want to resume normal lives and go back to their villages and live as normal people. Though many are killed, many still escape and that shows how much they do want to escape. In the circumstances, on this occasion, I must emphasize the

49. Je voudrais citer à ce sujet un cas très récent. Selon un télégramme daté du 14 décembre, Ali Zihni, âgé de 21 ans, de Fhasli, district de Paphos, qui se rendait le 9 décembre de Polis à Ktima a demandé la protection de la police gouvernementale pour pouvoir retourner dans son village, qu'on l'avait forcé à abandonner. La police l'y a aidé, et Ali Zihni est rentré tout heureux dans son village. Peu après, cependant, il a été enlevé et soumis à des tortures atroces auxquelles il a succombé. Un peu plus tard, son père, Zihni Hassan, de Fhasli, a été également enlevé par des terroristes turcs et emmené dans un lieu isolé de Polis, où il a été torturé; nous ne savons toujours rien de son sort.

50. Les exemples de ce genre ne manquent pas, mais je n'ai cité que le dernier en date non seulement pour vous donner une idée de la situation qui règne dans les enclaves turques, où le terrorisme sévit partout, mais aussi pour vous montrer qu'il s'agit de remédier à un état de choses où les éléments de la population, qui vivraient normalement en bonne intelligence, sont forcés de se séparer et de se haïr.

51. Je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur cette question, mais il appartient au Conseil de sécurité et à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre de l'étudier. Des milliers de Chypriotes turcs que leurs maîtres, les terroristes, menacent actuellement de violences et de tortures, seraient tout disposés à coopérer et à rechercher une solution de leur problème, mais ils se rendent compte qu'ils sont devenus le jouet de manœuvres politiques dirigées de l'extérieur et qu'il leur est impossible de trouver la paix et la sécurité. Comment pouvons-nous les amener à coopérer en vue de trouver une solution? Nous ne leur demandons pas de trouver seuls la solution. Nous voulons qu'ils puissent reprendre une vie normale, sans avoir à craindre de faire leurs achats dans un magasin grec ou de parler amicalement avec les Grecs. Actuellement, ils sont punis s'ils le font. S'ils doivent parler avec les Grecs, ce doit être en termes hostiles.

52. Dans ces conditions, nous comprenons pourquoi, dans son rapport précédent, le Secrétaire général a dit que les dirigeants chypriotes turcs s'étaient fait une règle de ne rien tolérer qui puisse améliorer les relations entre les deux communautés chypriotes. Mais, bien entendu, le rapport ne dit pas que les Turcs vont jusqu'à recourir au terrorisme et au meurtre pour atteindre cette fin.

53. Il y a encore un autre aspect, celui des droits de l'homme des Chypriotes turcs que menacent les terroristes turcs. C'est là un fait incontestable que la Force des Nations Unies, qui est bien informée sur ce point, peut vérifier.

54. Je pense qu'il faut examiner ce qu'il convient de faire pour protéger les droits de l'homme des Chypriotes turcs qui ne veulent pas continuer à combattre et à être les instruments d'une politique inspirée de l'extérieur, mais qui veulent reprendre une vie normale et rentrer dans leurs villages. Bien que beaucoup aient été tués en s'échappant, les autres continuent à s'échapper. Cela montre à quel point ils sont désireux de retourner chez eux. Dans ces condi-

importance of a solution of the problem of Cyprus which would not be divisive. It is no use torturing the people so that eventually there can be partition. Partition is impossible. There is no pattern of geographic separation for partition. There is no pattern of geographic separation for federation, which the representative of Turkey mentioned here before. In order to have a federation you must have a wholesale shifting of populations. This has been rejected by every authority which has examined the Cyprus problem. It was rejected as impossible by the Radcliffe Report, by distinguished British jurists who examined the situation and said it was out of the question. In trying for the impossible, you create impossible situations. It will only be when Turkey abandons the idea of partition and division that it will be possible to have a solution to this problem. Indeed, what is wrong with the report other than it is not divisive; what is wrong with Dr. Galo Plaza's suggestion other than that he did not suggest federation? I am sure that no report and no mediator will be acceptable to the representative of Turkey in this Council, or to the Turkish Government unless provision is made for some kind of division leading to partition.

55. That is the crux of the question. That is the trouble which does not present a solution to the Cyprus problem. If we get over this difficulty, if Turkey really abandons the concept of partition, as an objective or goal, then there will be no problem and Cyprus will function with all possible safeguards and guarantees to the Turkish minority.

56. I do not say that any side is perfect, but I say that the Government of Cyprus has done a great deal towards understanding and co-operation.

57. First, they have dismantled unilaterally. It was a proposal made by UNFICYP that both sides should dismantle, at least in certain areas, and then gradually continue to dismantle in others. The appeal was made to both the Government and the Turkish rebel sides. The Turkish rebel side refused, or, to use another term—to avoid offense to the representative of Turkey by using the word "rebel"—the Turkish Cypriot leadership refused. Yet the Government did dismantle unilaterally, at first. Of course they could not proceed because the dismantling was opposed. It was opposed because it was a step toward understanding; it was a step toward reconciliation.

58. The second step was the offer to rebuild the houses of the Turkish Cypriots, to rehabilitate them and help them. This was started, and in certain cases it was completed, but again there was opposition to those steps from the Turkish Cypriot leadership and from the Turkish Government. They argued that although they might help the Turkish Cypriots to reconstruct their lives, such steps would militate against the very concept of partition, which fostered hatred and enmity and suited the purposes of the leaders. The rebuilding could therefore not continue because everyone became frightened of the terrorists.

tions, il me faut souligner une fois de plus combien il est important de donner au problème de Chypre une solution qui n'aboutisse pas au partage. Il est inutile d'espérer arriver à un partage en persécutant les gens. Le partage est impossible, la géographie de l'île ne s'y prête pas. Elle ne se prête pas davantage à la création d'une fédération, dont le représentant de la Turquie a parlé ici à une séance précédente. Pour créer une fédération, il faudrait déplacer des masses de gens. Cette idée a été rejetée par toutes les personnes autorisées qui ont étudié le problème de Chypre. Elle a été rejetée dans le rapport Radcliffe, œuvre d'un éminent juriste britannique qui s'est penché sur le problème et a exclu cette possibilité. En essayant d'obtenir l'impossible, on crée des situations impossibles. Ce n'est que lorsque la Turquie renoncera à cette idée de partage, de division, qu'il sera possible de résoudre le problème. En fait, ce qu'on reproche au rapport c'est qu'il ne soit pas favorable au partage et ce que l'on reproche à M. Galo Plaza c'est qu'il n'ait pas recommandé la création d'une fédération. Je suis certain qu'aucun rapport ni aucun médiateur ne recevront ici l'approbation du représentant de la Turquie ou de son gouvernement s'ils n'envisagent pas une division quelconque pouvant aboutir au partage.

55. Voilà le nœud du problème. C'est la raison pour laquelle il est impossible de résoudre la question de Chypre. Si nous pouvons surmonter cette difficulté, si la Turquie abandonne effectivement l'idée de partage en tant qu'objectif, rien ne s'opposera plus à ce que la vie à Chypre : l'écoule en offrant toutes les protections et garanties possible à la minorité turque.

56. Je ne prétends pas qu'aucun des deux camps soit sans reproche, mais je peux assurer que le Gouvernement chypriote a beaucoup fait pour favoriser la bonne intelligence et la coopération.

57. De sa propre initiative, il a commencé à démanteler ses retranchements. La Force des Nations Unies avait en effet recommandé que les deux adversaires démantèlent leurs ouvrages, au moins dans certaines zones, puis étendent progressivement le démantèlement à d'autres zones. Cet appel avait été lancé à la fois au Gouvernement chypriote et aux rebelles turcs, mais les rebelles, ou plutôt, pour ne pas offenser le représentant de la Turquie en employant le mot "rebelles", les dirigeants chypriotes turcs ont refusé. Néanmoins, le gouvernement a commencé à démanteler unilatéralement ses retranchements. Naturellement, il n'a pas pu continuer, l'autre camp refusant de suivre son exemple parce que le démantèlement était un geste propre à faciliter la compréhension mutuelle et la réconciliation.

58. En deuxième lieu, nous avons offert de reconstruire les maisons des Chypriotes turcs, de les reclasser et de les aider. Cette œuvre a été entreprise, et en certains cas, achevée. Mais là encore, nous nous sommes heurtés à l'opposition des dirigeants chypriotes turcs et du Gouvernement turc à toute mesure de ce genre, qui pourrait contribuer à améliorer l'existence des Turcs, mais irait à l'encontre de l'idée de partage, qui, en stimulant l'inimitié et la haine, sert les desseins des dirigeants chypriotes turcs. La reconstruction n'a pu se poursuivre parce que tout le monde avait peur des terroristes.

59. The third was the declaration of intent.<sup>2/</sup> After the trouble erupted, of course, the existing constitutional conditions were nullified. The Vice-President and the Ministers withdrew from the Government with the intention of helping the rebellion. We need not go into all that followed. Thus the situation became a question mark. What was the Government's intention? Did it intend to deny the Turks all their rights? Or was it complaining about the divisive elements in the Constitution, and its excessive provisions which made it unworkable? Thus it was suggested by all sides—by very responsible sides—that the Government should make a declaration of intent. The Government made such a declaration, to the effect that human rights, in their finest context under the Universal Declaration of Human Rights, would be safeguarded for all the citizens of Cyprus and, therefore, for the Turkish Cypriots as well, and guaranteed through the United Nations by means of an observer. This offer was not made by any other Government at any time. It made provision not only for basic human rights but for minority rights as well, guaranteeing full representation in the Legislature and in the political life of the Island.

60. That was the third important move towards reconciliation, agreement and co-operation which would assist in reaching a solution. Again the reaction of the Turkish Government was vehemently opposed. There was no intention of imposing the provisions of that Declaration; it was intended as a demonstration of goodwill and good faith, as a reassurance to all citizens. Of course, the other side could have opposed this move on any reasonable grounds it could find, but its unreasoning opposition clearly showed an unco-operative attitude toward the solution of the problem. If, on the other hand, the opposition was meant as a refusal to accept anything other than the rights existing under the so-called Zurich and London Agreements, it was most unrealistic.

61. Those conditions have led to the trouble and the fighting. Those were unbalanced, unjust, discriminatory and divisive. They have led to the trouble in Cyprus, and if we were to revert to them we would complete the vicious circle and go back again to that trouble. Therefore, a solution must be found.

62. The Foreign Minister of Turkey said in the First Committee<sup>3/</sup> that they do not say for a moment that they are not open to a revision or alteration of the agreements. Even if they say, whatever the position of the Government may be, that they intend to give this advice to the Turks in Cyprus it is a constructive step towards the solution of the problem. And this was opposed.

63. This is the position in Cyprus. In the First Committee we adopted a draft resolution which we hope will prove of great assistance in the solution of the problem, because it is intended to eliminate the ten-

59. En troisième lieu il y a eu la déclaration d'intention<sup>2/</sup>. Après que les troubles eurent éclaté, les dispositions constitutionnelles ont été forcément suspendues. Le vice-président et certains ministres turcs se sont retirés du gouvernement avec l'intention d'aider la rébellion. Je n'ai pas besoin de rappeler la suite. Il y avait lieu de s'interroger sur la situation. Quelles étaient les intentions du gouvernement? Allait-il dénier aux Turcs tous leurs droits? Ou bien déploierait-il l'existence dans la Constitution de dispositions favorables au partage et de dispositions excessives qui la rendaient inapplicable? De toutes parts, des esprits pondérés ont estimé que le gouvernement devait faire une déclaration d'intention. C'est ce qu'il a fait en déclarant que les droits de l'homme, au plein sens de la Déclaration universelle des droits de l'homme, seraient assurés à tous les citoyens de Chypre, et par conséquent aux Chypriotes turcs, et garantis par l'Organisation des Nations Unies qui enverrait un observateur sur place. Aucun autre gouvernement n'a jamais fait d'offre semblable. Non seulement les droits de l'homme fondamentaux mais aussi les droits de la minorité seraient sauvegardés. On garantissait à la minorité une représentation adéquate au Parlement et dans la vie politique du pays.

60. C'était là le troisième geste important propre à faciliter la réconciliation, l'accord et la coopération en vue d'aboutir à une solution. Une fois de plus le Gouvernement turc a manifesté violemment son opposition. Pourtant, cette proposition ne visait pas à imposer quoi que ce soit; c'était simplement une démonstration de bonne volonté et de bonne foi destinée à rassurer tous les citoyens. Bien entendu, l'autre côté aurait pu motiver son opposition à cette initiative par une raison valable s'il en avait une, mais son opposition injustifiée montrait clairement qu'il se refusait délibérément à coopérer à la recherche d'une solution. Par ailleurs, si cette opposition traduisait le refus d'accepter tout autre droit que ceux prévus par les prétendus accords de Zurich et de Londres, elle ne tenait aucun compte des réalités.

61. Ces conditions irrationnelles, injustes, discriminatoires et favorables au partage ont engendré les troubles et les combats de Chypre. On ne peut pas ne pas voir le lien entre la cause et l'effet et si l'on remonte de l'effet à la cause on constate un cercle vicieux. Il faut donc trouver une solution.

62. A la Première Commission, le Ministre des affaires étrangères de la Turquie a déclaré que la Turquie n'avait jamais dit n'être pas disposée à réviser ou à modifier les accords.<sup>3/</sup> Si le Gouvernement turc faisait connaître une telle position aux Chypriotes turcs et leur donnait des conseils en conséquence, un pas serait fait vers la solution du problème. Mais les dirigeants chypriotes turcs y sont opposés.

63. Telle est la situation à Chypre. A la Première Commission, nous avons adopté un projet de résolution qui, nous l'espérons, aidera beaucoup à la solution du problème, parce qu'il vise à faire disparaître la

<sup>2/</sup> See Official Records of the General Assembly, Twentieth Session, Annexes, agenda item 93, document A/6039.

<sup>3/</sup> Ibid., First Committee, 1416th meeting, para. 63.

<sup>2/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes, point 93 de l'ordre du jour, document A/6039.

<sup>3/</sup> Ibid., Première Commission, 1416ème séance, par. 63.

sion in the Island which is caused by the continuous threats of invasion from the Turkish Government.

64. To show that these threats continue, I shall refer to the following. On 18 November 1965, the Turkish Prime Minister, speaking to a UPI correspondent, said: "If need be, Turkey will resort to force in order to obtain a just solution to the Cyprus question." If this is the attitude of Turkey, the threat to use force to obtain a just solution, then what is meant by a just solution? A just solution must be the solution desired by the person speaking. Therefore, to me this means that, if need be, Turkey will resort to force in order to impose its own solution of the Cyprus problem.

65. If these tricks continue, tension will be built up in Cyprus. The terrorists are encouraged in violence, and others are frightened—fear is not a good counsellor—and therefore we have trouble in Cyprus. That is why we insisted on a resolution which would call upon all States to refrain from the use of force or intervention in Cyprus. Such a resolution would help towards a solution of the problem in a calm atmosphere, in which there would be no threats of outside intervention, full protection of the rights of minorities and at the same time good relations between the two sides. If we can achieve these conditions, I think we shall move towards a solution of the problem. And it is time that we do move towards a solution. UNFICYP cannot stay forever.

66. I agree with what the representative of the Netherlands said yesterday. We cannot constantly have an artificial situation in Cyprus; we have to adopt a more constructive attitude. Both sides must find a way to solve their differences, and consultations between the two sides in Cyprus is necessary in order to reach agreement on the position and the rights of the Turkish minority. Surely all this is important and necessary. But consultations cannot be held if the Turkish Cypriot side is forbidden even to speak to a Greek, if the ordinary Turk on the streets is forbidden, whipped, punished, fined and terrorized if he merely speaks to a Greek. This is not the spirit in which we can find a solution. That is why I hope that the Turkish Government will not fail to understand that this attitude, which is perhaps due to wrong counsel from the Turkish Cypriots, is obviously wrong. That is fundamental to the solution of the problem. I do not mention this as a criticism, but only as a way of contributing towards a solution, and I hope it will be understood in this sense.

67. The PRESIDENT: I call on the representative of Turkey.

68. Mr. ERALP (Turkey): In the first place, I should like to express, on my own behalf, and that of my delegation and Government, our sincere thanks to the Secretary-General, and to his immediate collaborators, for their usual constructive work and patient endeavour in order to maintain the fruitful work of

tension qui règne dans l'île et qui résulte des menaces constantes du Gouvernement turc d'envahir Chypre.

64. La persistance de ces menaces est démontrée par le fait suivant. Le 18 novembre 1965, le Premier Ministre de Turquie, répondant à un correspondant de l'UPI a dit: "S'il le faut, la Turquie aura recours à la force pour obtenir une solution équitable de la question de Chypre." Si telle est l'attitude de la Turquie, si celle-ci menace de recourir à la force pour obtenir une solution équitable, qu'entend-on par solution équitable? Une solution équitable ne peut être que celle que souhaite la personne qui parle. Pour moi, cela signifie donc que, le cas échéant, la Turquie aura recours à la force pour imposer sa propre solution du problème chypriote.

65. Si ces supercheries continuent, la tension continuera à croître à Chypre. Les terroristes sont encouragés à commettre des actes de violence, les citoyens sont terrorisés, et, comme la peur est mauvaise conseillère, il en résulte des troubles. C'est pourquoi nous avons demandé que soit adoptée une résolution invitant tous les Etats à s'abstenir d'utiliser la force ou d'intervenir à Chypre. Une telle résolution aiderait à résoudre le problème dans le calme, dans un état de choses où il n'y aurait aucune menace d'intervention extérieure, où les droits des minorités seraient complètement sauvegardés et où il existerait de bonnes relations entre les deux communautés. Si nous pouvons réaliser un tel état de choses, je crois que nous irons vers la solution du problème; or il est grand temps qu'une solution se dessine, car la Force des Nations ne peut pas rester éternellement à Chypre.

66. Sur ce point je suis tout à fait d'accord avec le représentant des Pays-Bas: nous ne pouvons pas perpétuer une situation artificielle à Chypre. Il faut adopter une attitude plus constructive. Les deux parties doivent trouver le moyen de concilier leurs divergences. Elles doivent se rencontrer et se mettre d'accord sur le statut et les droits de la minorité turque. Il est évident que tout cela est important et nécessaire, mais des consultations ne peuvent avoir lieu si les Chypriotes turcs n'ont même pas le droit de parler aux Chypriotes grecs, si le Chypriote turc est fouetté, puni, frappé d'amendes ou terrorisé parce qu'il a simplement osé parler à un Chypriote grec. Ce n'est pas dans cet esprit que nous pourrions trouver une solution au problème. J'espère donc que le Gouvernement turc ne manquera pas de comprendre que cette attitude, qui est peut-être dictée par les mauvais conseils qu'il reçoit des Chypriotes turcs, n'est certainement pas la bonne. Toute solution du problème dépend essentiellement d'un tel changement d'attitude. Il n'y a aucune acrimonie dans mes paroles qui tendent au contraire à contribuer à la solution du problème et j'espère que c'est ainsi qu'elles seront comprises.

67. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Turquie.

68. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Tout d'abord, je voudrais en mon nom, au nom de ma délégation et de mon gouvernement, remercier sincèrement le Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats de leur travail, comme toujours constructif et des patients efforts qu'ils déploient pour que la Force des

the peace-keeping force in Cyprus. Thanks are also due to the able Commander of the peace-keeping force, and to the Special Representative of the Secretary-General in Cyprus. We are thankful for the report which, as usual, is circumspect, impartial and, in many ways, constructive. There may be differences of view with regard to the observations expressed there, but I believe in the fundamental points we agree with the Secretary-General, particularly where he says that it must be clear that mediation, in some form, offers the main hope for a breakthrough to future harmony and tranquillity in that troubled Island.

69. We have had five long days of debate, in the First Committee, where the substance of the question of Cyprus has been discussed in minute detail. I would have thought, therefore, that the Council would have been spared a long harangue, again, on the subject of the views of one of the parties with regard to the possible solution and to what is going on in Cyprus today, and what should be changed, and how we should go about changing it. Nevertheless, we have had it; but I shall not follow that example. I shall be as brief as I can. I shall merely try to answer some of the usual insinuations and allegations and falsifications which Ambassador Rossides has indulged in.

70. Mr. Rossides has tried to place the cause for the continuation of the unsettled conditions in Cyprus on the lack of will on the part of the Turkish community to improve relations. Well, this can be paraphrased as a lack of will on the part of the Turkish community to submit to the unlawful authority of the Greek-Cypriot administration. I am afraid that it would be too much to expect that the Turkish people of Cyprus should, at this stage—when they have been fighting for nearly two years to maintain their constitutional rights—now, gradually, give up what they have been fighting for, and fall under the authority of the illegal Greek-Cypriot administration. They have been characterized by Ambassador Rossides as terrorist organizations. Well, I submit that there is only one terrorist organization in Cyprus, and that is the leadership of the Greek-Cypriot community.

71. The Turks are, as I have said, fighting for their rights. There is civil war going on in Cyprus. Ambassador Rossides read from a document which purported to levy fines on people who consorted with the Greek Cypriots, or on those who traded with them. Well, naturally, Cyprus is not a bed of roses; there is a civil war going on there. Perhaps there is no actual fighting today, but it is liable to erupt at any time. Under civil war conditions—as under conditions of international war—there are such things as penalties for trading with the enemy. In every community which is fighting for its existence, there are those weaklings who sometimes choose the course of co-operating with the enemy. There are measures taken against them; there must be measures taken against them in Cyprus—but I do not know of such measures. We have to rely on

Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre puisse poursuivre ses fructueuses activités. Je dois également remercier le Commandant de la Force, qui s'acquitte avec compétence de ses attributions, ainsi que le représentant spécial du Secrétaire général à Chypre. Nous sommes reconnaissants du rapport du Secrétaire général, qui est comme d'habitude circonspect, impartial et, à bien des égards, constructif. Il peut y avoir des divergences de vues sur les observations qui y sont formulées; mais je suis persuadé que, sur les points fondamentaux, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, notamment lorsqu'il dit qu'il doit être parfaitement clair qu'une forme ou une autre de médiation offre le principal espoir de sortir de l'impasse pour assurer à l'avenir l'harmonie et la tranquillité dans cette île déchirée.

69. Pendant cinq jours de débats prolongés, nous avons traité à la Première Commission le fond de la question de Chypre dans ses moindres détails. Je croyais donc que l'on épargnerait au Conseil une nouvelle et longue harangue, exposant une fois de plus l'opinion de l'une des parties sur la solution éventuelle du problème et sur ce qui se passe actuellement à Chypre, sur ce qu'il conviendrait de changer et sur la manière dont il faudrait s'y prendre. Or, il nous a fallu l'entendre. Je n'ai pas l'intention de suivre cet exemple et je serai aussi bref que possible. J'es-saierai simplement de répondre à certaines des insinuations, assertions et fausses allégations auxquelles s'est livré M. Rossides.

70. Il a tenté de démontrer que si la situation reste troublée à Chypre, c'est parce que la communauté turque n'est pas disposée à améliorer les relations. On peut paraphraser en disant que la communauté turque n'est pas disposée à se soumettre à l'autorité illégale de l'administration chypriote grecque. Je crains qu'il ne soit excessif d'attendre de la population turque de Chypre — qui combat depuis près de deux ans pour préserver ses droits constitutionnels — qu'elle renonce maintenant, peu à peu, à ce pourquoi elle a combattu et reconnaisse l'autorité illégale de l'administration chypriote grecque. M. Rossides a qualifié les Chypriotes turcs de terroristes. A mon avis, il n'y a qu'une organisation terroriste à Chypre, c'est celle que forment les chefs de la communauté chypriote grecque.

71. Comme je l'ai déjà dit, les Turcs se battent pour la sauvegarde de leurs droits. C'est une guerre civile qui se déroule à Chypre. M. Rossides a cité un passage d'un document tendant à prouver qu'on imposait des amendes à ceux qui fréquentaient les Chypriotes grecs, ou qui faisaient le commerce avec eux. Après tout, il est difficile de prétendre que Chypre soit un lit de roses; une guerre civile y a lieu. Il n'y a peut-être pas, aujourd'hui, de combats proprement dits, mais ils peuvent reprendre à tout moment. Dans une guerre civile — de même que dans une guerre internationale — le commerce avec l'ennemi est pénalisé. Dans toute communauté qui combat pour son existence, on trouve des faibles qui choisissent parfois de collaborer avec l'ennemi et des mesures sont prises contre eux. Il en est peut-être ainsi à Chypre, mais je n'ai pas été informé de l'appli-

Mr. Rossides's information for that. Nevertheless, such things must be understood. The way to achieve a solution to the Cyprus problem is not by ignoring the existence of civil war. It is by facing up to it and trying to find a way of getting out of it.

72. I shall not go into a discussion of the final solution which the Greek-Cypriot delegation envisages for Cyprus. Once again, imputations have been made about intentions to partition the Island. Nothing could be further from our intentions. We are sincerely devoted to the independence of Cyprus. And yet there is one major obstacle to a peaceful solution of the Cyprus problem, and that is the continued insistence of the Greek-Cypriot régime in Cyprus on enosis.

73. Those members who were present during the debate in the First Committee must have noticed that a question was pointedly asked by my Foreign Minister, addressed to the Foreign Minister of Cyprus. He said: "Would the Foreign Minister of Cyprus solemnly declare that they have given up their ambition for enosis? If he does so, I am willing to declare solemnly that we have forever given up partition."<sup>4/</sup> The absence of a reply to that question—although it was repeated several times—is eloquent. So long as they persist in this ambition, in this nefarious scheme, in this fraudulent endeavour to get the backing of the General Assembly of the United Nations and of the Security Council to help them bring about this annexation, there can be no solution. All of us who are interested in cutting the work and the time of the peace-keeping force in Cyprus to a minimum should try to bring our Greek-Cypriot friends around to a realistic understanding of this position. They must give up the idea of territorial expansionism. They must realize that the only way that a solution can be found for Cyprus is through mediation, as the Secretary-General so aptly observed.

74. Mention was made once again of the famous Declaration of Intent and Memorandum. Our views on that declaration have also been made known. I shall not go into them. As far as the Turkish community in Cyprus is concerned, and as far as my Government is concerned, it has as much literary value as a piece of poetry written by a member of the Greek-Cypriot administration. How can one declare one's intention to give certain rights to people who are not under one's authority? They do not want such rights; they want their own rights—the ones they have now, the ones they have been fighting for for two years, and for which they intend to continue to fight. Insisting on these rights merely aggravates the question, and insisting that the United Nations should do something about proclaiming these rights merely puts a solution farther and farther off.

cation de telles mesures. Nous devons nous en remettre sur ce point aux dires de M. Rossides. Néanmoins, il faut comprendre ces choses-là. On n'arrivera pas à une solution du problème de Chypre en méconnaissant l'existence de la guerre civile. Il faut au contraire se pénétrer de sa réalité et essayer de trouver le moyen d'en sortir.

72. Je ne vais pas m'étendre sur la solution définitive que la délégation chypriote grecque envisage pour Chypre. Une fois de plus, on nous a attribué l'intention de partager l'île. Rien ne saurait être plus éloigné de nos intentions. Nous sommes sincèrement partisans de l'indépendance de Chypre, mais il existe un obstacle majeur à une solution pacifique du problème de Chypre; c'est l'insistance avec laquelle le régime chypriote grec de Chypre continue à réclamer l'enosis.

73. Les membres du Conseil qui ont participé au débat de la Première Commission ont sans doute remarqué que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a nettement posé au Ministre des affaires étrangères de Chypre la question suivante: "Le Ministre des affaires étrangères de Chypre est-il prêt à déclarer solennellement que son pays a renoncé à son désir d'enosis? S'il est prêt à le faire, je suis prêt à déclarer solennellement que nous renonçons à jamais au partage<sup>4/</sup>." Le fait qu'il n'a pas été répondu à cette question — bien qu'elle ait été posée à plusieurs reprises — est éloquent. Tant que les Chypriotes grecs nourriront cette ambition, envisageront ce plan scélérat et chercheront à obtenir frauduleusement l'appui de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité pour les aider à effectuer cette annexion, aucune solution ne sera possible. Tous ceux d'entre nous qui cherchent à réduire au minimum la tâche et la présence à Chypre de la Force chargée du maintien de la paix dans l'île, devraient s'efforcer d'amener nos amis chypriotes grecs à une conception réaliste de la situation. Les Chypriotes grecs doivent renoncer à l'idée d'expansion territoriale. Ils doivent comprendre que la seule voie menant à une solution de la question de Chypre est celle de la médiation comme le Secrétaire général l'a si justement dit.

74. On a parlé une fois de plus de la fameuse déclaration d'intention et du mémorandum qui y était joint. Nous avons également fait connaître notre opinion au sujet de cette déclaration et je n'y reviendrai pas. Aux yeux de la communauté turque de Chypre et de mon gouvernement, elle a autant de valeur qu'un poème écrit par un membre de l'Administration chypriote grecque. Comment quelqu'un peut-il déclarer son intention d'accorder certains droits à des gens qui ne relèvent pas de son autorité? Les Chypriotes turcs ne veulent pas de tels droits; ils veulent leurs propres droits — ceux qu'ils ont maintenant, ceux pour lesquels ils combattent depuis deux ans et pour lesquels ils ont l'intention de continuer à se battre. Insister sur ces droits ne fait qu'aggraver la question et insister pour que l'Organisation des Nations Unies fassent quelque chose concernant la proclamation de ces droits ne peut que retarder indéfiniment la solution.

<sup>4/</sup> Ibid., 1412th meeting, para. 55.

<sup>4/</sup> Ibid., 1412ème séance, par. 55.

75. I need not dwell any longer on any of these points. There have been other questions raised, insinuations made about certain people who have been tortured. We have heard such insinuations in the past which could not stand the light of day. Therefore I believe it is beneath my dignity to go into a discussion of such allegations. I shall therefore come quickly to the final word that I have to say. It is on the question of mediation.

76. We have declared, time and time again, that we respect the institution of mediation as enunciated in resolution 186 (1964) of the Security Council. It is our only hope. The mediation effort should be reactivated, reanimated. We should get to work. I fully understand the impatience of the representative of the Netherlands and his Government, and of those Governments which are contributing in manpower and money to the maintenance of the force. But we must be realistic. We have declared our position with regard to the present mediation effort. I need not elaborate on that subject. Our views cannot be changed. They will not be changed. Therefore, we must proceed to the next step. We must proceed to the next step as soon as possible. Any insistence on maintaining the present status of the mediation effort is unrealistic—not only is it unrealistic, but it is harmful, also, because, in effect, it shuts the door on mediation.

77. So, I plead with the Security Council and with the Secretary-General to proceed with the mediation effort in this realistic light.

78. The PRESIDENT: I call upon the representative of Greece.

79. Mr. DEMETROPOULOS (Greece): Mr. President, the Government of Greece fully appreciates the considerations which have prompted the Secretary-General to recommend to the Security Council an extension of the mandate of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus. UNFICYP is doing a splendid on-the-spot job. Its continued presence is obviously still necessary, even indispensable, in the light of the Secretary-General's report.

80. We wish to reiterate our gratitude to the countries which have so generously contributed contingents and financial and logistic support to the Force; to the Secretary-General and his assistants, who direct and sustain the peace-keeping operation; to the able commander of the Force; to the Secretary-General's Personal Representative in Cyprus, Mr. Bernardes; to the officers and men of the various national contingents.

81. We join the Secretary-General in his appeal that all the Members of the United Nations join the ranks of the contributors to this operation, which has been unanimously approved by the Security Council. We feel entitled to make such an appeal since we have consistently contributed to UNFICYP at all stages to the limit of our resources. The figures contained in the Secretary-General's report of 19 November [S/6954] provide full evidence of

75. Je n'ai pas besoin de m'attarder sur aucun de ces points. D'autres questions ont été soulevées: on a insinué que certaines personnes auraient été torturées. Nous avons déjà entendu le même genre d'insinuations et elles n'ont pas résisté à l'examen. Par conséquent, j'estime que je ne puis m'abaisser à discuter de telles allégations. J'en viens donc rapidement à une dernière observation, qui a trait à la médiation.

76. Nous avons déclaré maintes et maintes fois que nous respectons l'institution de la médiation telle qu'elle est énoncée dans la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité. C'est en effet notre seul espoir. L'effort de médiation devrait être repris. Nous devrions nous remettre à l'œuvre. Je comprends parfaitement l'impatience du représentant des Pays-Bas et de son gouvernement, ainsi que celle des autres gouvernements qui contribuent au maintien de la Force des Nations Unies en fournissant du personnel et des fonds, mais nous devons tenir compte des réalités. Nous avons fait connaître notre position en ce qui concerne l'effort actuel de médiation. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Notre opinion ne saurait changer. Elle ne changera pas. Nous devons donc passer à la phase suivante le plus tôt possible. Tout effort visant à maintenir la médiation sous sa forme actuelle manquerait non seulement de réalisme mais serait également nuisible car il reviendrait à rendre en fait la médiation impossible.

77. Je demande donc instamment au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de bien vouloir poursuivre l'effort de médiation en tenant compte des réalités.

78. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Grèce.

79. M. DEMETROPOULOS (Grèce) [traduit de l'anglais]: Le Gouvernement grec comprend parfaitement les considérations qui ont amené le Secrétaire général à recommander au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. La Force y accomplit une œuvre remarquable. De toute évidence, sa présence est encore nécessaire, voire indispensable, d'après ce que nous dit le rapport du Secrétaire général.

80. Nous tenons à réitérer l'expression de notre reconnaissance aux pays qui ont apporté à la Force une contribution si généreuse en effectifs, en argent et en soutien logistique, au Secrétaire général et à ses collaborateurs qui dirigent et facilitent les opérations de maintien de la paix, au Commandant de la Force qui exerce ses fonctions avec compétence, à M. Bernardes représentant personnel du Secrétaire général à Chypre, ainsi qu'aux officiers et soldats des divers contingents nationaux.

81. Nous nous joignons au Secrétaire général pour demander instamment à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de grossir les rangs des donateurs qui contribuent à cette opération approuvée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Nous nous croyons en droit de lancer un tel appel, étant donné que nous n'avons cessé de contribuer à la Force à tous les stades de l'opération et dans toute la mesure de nos moyens. Les chiffres publiés dans le rapport

the extent of our contribution. The Greek Government intends to continue it. We have not failed to do our part towards a fair and lasting peaceful solution. We shall tirelessly pursue this effort in the spirit of the Mediator's report, which the Secretary-General has quoted tonight in the same spirit in which the Greek Government has received this very important and valuable document. Indeed, we need no prompting to do so, and we sincerely hope that the obstacles which stand in the way of such a solution will be removed. I shall not elaborate on this aspect of the matter, in view of the continuing debate in the General Assembly on the question of Cyprus.

82. However, I must sincerely deplore the terms just used by Mr. Eralp, when he called the Greeks and Turks in Cyprus enemies who must fight each other and refrain from any normal human contacts. Such statements are certainly not intended to help towards a solution in Cyprus. In fact, they reflect the attitude of the Turkish Government which goes out of its way to stimulate the hostility of the Turks against the Greeks.

83. Mr. RAMANI (Malaysia): I believe that the draft resolution<sup>5/</sup> which has been introduced by the six non-permanent members of the Council is already before members. It does not require a great deal of explanation. As far as possible, its language and expressions were taken, word for word, from earlier resolutions. It keeps clear of unnecessary controversies and it faces up to the urgent and immediate task of having to extend the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus, and that is all that it proposes to do.

84. I find that, by an unfortunate error of mine, we had omitted mention in operative paragraph 1 of one of the other resolutions that should have found a place there. The last line of that paragraph should read "...and the further resolutions of 19 March, 15 June and 10 August 1964". I apologize for the omission.

85. With regard to operative paragraph 2, it is in the standard form except for the dates, but it contains a significant addition in the phrase following the word "extends": "Extends once again the stationing in Cyprus of the United Nations Peace-keeping Force...".

86. Mr. President, it was felt by nearly all of us that it was time we called to the attention of the parties concerned the fact that they should not continue to feel that the Security Council will provide them with the necessary force to leave the arena clear for them to go on pursuing their conflicts

<sup>5/</sup> The provisional draft resolution before the members of the Council differed from the text subsequently adopted (S/7024), in that in operative paragraph 1, the date "10 August" was omitted and that, furthermore, it contained an operative paragraph 3 reading as follows: "Calls upon the parties directly concerned to make an earnest, persistent and intensified effort to achieve a peaceful settlement of the problem of Cyprus".

du Secrétaire général du 19 novembre [S/6954] montrent bien l'importance de la contribution du Gouvernement grec qui a d'ailleurs l'intention de la continuer. Nous nous sommes efforcés pour notre part de rendre possible une solution équitable et durable. Nous continuerons inlassablement à le faire dans l'esprit du rapport du Médiateur que le Secrétaire général a cité ce soir et qui est l'esprit dans lequel le Gouvernement grec a reçu ce document très important et plein d'intérêt. Pour ce faire, nous n'avons pas besoin d'encouragements et nous espérons sincèrement que les obstacles qui s'opposent encore au règlement du problème disparaîtront bientôt. Je ne veux pas m'appesantir aujourd'hui sur cet aspect de la question, étant donné qu'un débat se poursuit en ce moment à l'Assemblée générale sur la question de Chypre.

82. Cependant je déplore très sincèrement les termes que M. Eralp vient d'employer en qualifiant les Turcs et les Grecs de Chypre d'ennemis qui doivent se combattre et s'abstenir de toutes relations normales entre eux. De telles déclarations ne sont sans doute pas de nature à contribuer à la solution du problème de Chypre. En fait, elles reflètent l'attitude du Gouvernement turc qui fait tout ce qu'il peut pour attiser l'hostilité des Turcs contre les Grecs.

83. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Je crois que le projet de résolution présenté par les six membres non permanents du Conseil de sécurité a été distribué<sup>5/</sup>. Ce projet n'appelle guère d'explications. Dans la mesure du possible, les termes ont été repris textuellement de résolutions antérieures. Il évite tout ce qui pourrait prêter à d'inutiles controverses et s'attache exclusivement à la tâche immédiate et urgente, qui est de proroger le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre.

84. Je constate qu'à la suite d'une erreur qui m'est imputable nous avons omis de mentionner au paragraphe 1 du dispositif une autre résolution qui y a sa place. La dernière ligne de ce paragraphe devrait se lire comme suit: "... et les résolutions ultérieures des 19 mars, 15 juin et 10 août 1965". Je m'excuse de cette omission.

85. En ce qui concerne le paragraphe 2 du dispositif, il est rédigé dans les termes habituels, à part les dates, mais contient une addition importante dans le membre de phrase qui suit le mot "prolonge", car il y est dit: "Prolonge à nouveau ... le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix...".

86. Nous sommes presque tous d'accord pour penser qu'il est temps de faire comprendre aux parties intéressées qu'elles doivent cesser de croire que le Conseil de sécurité va continuer à leur fournir la force nécessaire et leur laisser ainsi le champ libre pour poursuivre leurs querelles sur les plans politique,

<sup>5/</sup> Le Conseil était saisi d'un projet de résolution provisoire. Les différences entre ce projet et celui qui a été adopté ultérieurement [S/7024] étaient les suivantes: au dispositif, la date du 10 août avait été omise au paragraphe 1 et il y avait un paragraphe 3 se lisant comme suit: "Prie les parties directement intéressées de faire un effort instant, persistant et intensifié en vue d'aboutir à un règlement pacifique du problème de Chypre".



politically, militarily and otherwise; and, therefore, the intention of adding that phrase is to put on the parties, when they again come to the Security Council, the onus of establishing the necessity of continuing this Force.

87. One other point with regard to that. The Secretary-General, in the concluding words of his report, had in mind that he would prefer a period of six months rather than a shorter period, but after consultation it was felt that, in the prevailing context of events in Cyprus as reflected in the Secretary-General's report, an even longer period would probably give rise to more complacency, and a sense of urgency that they should get together and settle the problem with whatever means may be available to them could only be emphasized by making the period shorter than six months. That is why the period referred to is now three months.

88. Operative paragraph 3 is new, and was taken word for word from the statement that was just made at the opening of the meeting this afternoon by the Secretary-General. It is intended to impress upon the parties concerned the necessity and urgency that they should make an earnest, persistent and intensified effort. The concluding chapter of the latest report makes it plain that it is the presence of the United Nations Force in Cyprus that renders it more difficult, rather than easier, for the parties to get together, and this is what the Secretary-General states in his report.

"The Force is needed in Cyprus. It may be no exaggeration to say that it has become almost indispensable for the time being. On the other hand, it would seem clear that it cannot be kept there indefinitely; possibly not even for very much longer. Financial stringencies alone would probably dictate this, although there are other considerations which would make such a prolongation undesirable..." [S/7001, para. 207].

89. This is a passage to which I would like to call the attention of members of the Council, one of the latter considerations being that over-reliance on the United Nations to prevent recourse to armed force, and even to help maintain the status quo, could be a factor in reducing the sense of urgency of the contending parties about seeking solutions to the underlying differences which caused the eruption of violence in the first place. It is entirely that sentiment that motivated nearly all of those whom I consulted to make the period shorter rather than longer.

90. I do not wish to say anything further, except that, as I indicated, one of the purposes of all of us who co-sponsored the draft resolution was to keep the matter clear of controversy and not indulge in further polemics at this stage. It is notorious that we have had sixteen days, including some nights, of debating this problem of Cyprus in the First

militaire et autres. En conséquence, si nous avons ajouté ce membre de phrase, c'est pour faire comprendre aux parties intéressées que lorsqu'elles se représenteront devant le Conseil de sécurité, c'est à elles qu'il incombera de prouver que le maintien de la Force à Chypre est nécessaire.

87. Il convient de faire une autre observation à ce sujet: les derniers mots du rapport du Secrétaire général nous laissent entendre qu'il préférerait un renouvellement portant sur une période de six mois et non sur une période de moindre durée; toutefois, après avoir procédé à des consultations, nous avons été d'avis que, compte tenu de l'état actuel des choses à Chypre tel qu'il est décrit dans le rapport du Secrétaire général, une prorogation pour une période plus longue renforcerait probablement l'atmosphère d'apathie; nous avons pensé que pour convaincre les parties qu'il est urgent qu'elles se consultent et s'emploient à résoudre le problème par tous les moyens à leur disposition, il était préférable de proposer une prorogation de moins de six mois, et c'est pourquoi la période mentionnée dans le texte n'est que de trois mois.

88. Quant au paragraphe 3 du dispositif, il s'agit d'un nouveau texte repris textuellement de la déclaration que nous avons entendue cet après-midi même de la bouche du Secrétaire général. Il a pour objet de faire comprendre aux parties directement intéressées qu'il leur faut fournir d'urgence un effort instant, persistant et intensifié pour arriver à une solution. Les conclusions du rapport montrent en effet que c'est la présence de la Force à Chypre qui complique, plutôt qu'elle ne facilite, un rapprochement entre les parties: voici ce que déclare le Secrétaire général:

"La Force des Nations Unies est nécessaire dans l'île. Il n'est sans doute pas exagéré de dire qu'elle est devenue presque indispensable pour le moment. D'un autre côté, il paraît évident qu'elle ne saurait y être maintenue indéfiniment, peut-être même pas beaucoup plus longtemps. La charge financière qu'elle impose suffirait probablement à elle seule à exiger cette solution, mais il y a aussi d'autres considérations qui font qu'il ne serait pas souhaitable de prolonger son séjour..." [S/7001, par. 207.]

89. C'est sur ce passage que j'aimerais attirer l'attention des membres du Conseil, une des "autres considérations" étant que le fait de trop compter sur l'Organisation des Nations Unies pour éviter le recours aux armes, voire pour maintenir le statu quo, pourrait bien affaiblir la volonté des parties en présence de rechercher d'urgence une solution aux conflits latents qui ont été à l'origine même des premiers actes de violence: C'est précisément cette considération qui a poussé pratiquement tous ceux avec lesquels je me suis entretenu à recommander une prorogation de courte durée.

90. Je n'ai rien à ajouter, sauf pour dire que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le but de tous les auteurs du projet de résolution a été d'éviter toute controverse et de ne pas susciter de nouvelles polémiques au stade actuel. Tout le monde sait que nous avons consacré 16 jours entiers, sans parler des soirées, à la discussion du problème de Chypre en Première

Committee, and it is a pity that we have to go into all that once again.

91. That was one reason why we kept the draft resolution away from the essentials, except to draw attention to the necessity and urgency of extending the stationing of the Force in Cyprus. Those are the only things that are referred to in this draft resolution.

92. I was surprised to learn—of course, my own ignorance is partly, if not perhaps entirely to blame—from my colleague, the Ambassador of the Netherlands, that the United Nations Peace-keeping Force had been paying as much as nearly \$700,000 to the Cypriot Government, which is directly benefiting from the presence of this United Nations Force, while its own contribution is \$218,000. One cannot avoid making the comment—and I do not intend to make any derogatory comment about anybody, least of all about an accredited Government—that, as a result of the United Nations Peace-keeping Force, the Government of Cyprus will be making a profit on keeping them there and getting a rent of nearly one-half million dollars. That, I think, is a matter which the Secretary-General should look into and put an end to at once. We cannot go on providing these forces at great cost, for which the Secretary-General has to humiliate himself by asking for voluntary contributions, only to find that a great deal of the contribution is paid to the very Government which, in part, bears responsibility for the conditions there.

93. I hope that no one will think that this is an inexcusable statement coming from the representative of Malaysia, because I should like to point out that, although we have not paid in millions, we too have made our humble contribution to the common expenditure.

94. Therefore, I should like to emphasize once again that the purpose of this draft resolution will be rendered futile and nugatory if the people in Cyprus and all the parties should merely regard this as a return to the old pattern of going back to the Security Council again in March 1966, in the meantime developing their antagonisms, their grievances, their bitterness, their hostilities, in private, and then airing them in public before the Security Council.

95. That is all I wish to say on the content of the draft resolution and, as this probably will be the last occasion that I shall be speaking, I should like to pay a public tribute to the Secretary-General's representatives on the Island, including the Mediator and the Commanders and all other ranks of the forces there who are performing an exceptionally difficult task under exceptionally difficult circumstances.

96. Lord CARADON (United Kingdom): Mr. President, as we have been rightly reminded, the substance of the Cyprus question has been exhaustively debated at great length in another place, and there is no need to go over the ground again here. Indeed, I doubt if it is necessary to appeal to all concerned to limit our discussion this evening to the matter which is before us, which is a single limited, but very important matter.

Commission, et il est regrettable que nous ayons à recommencer ici.

91. C'est pourquoi nous avons rédigé le projet de résolution sans aborder les questions de fond, si ce n'est pour attirer l'attention sur la nécessité de proroger d'urgence le mandat de la Force. Ce sont les seuls points auxquels se réfère ce projet de résolution.

92. J'ai été étonné d'apprendre de la bouche du représentant des Pays-Bas — et je ne peux que blâmer mon ignorance, du moins en partie — que la Force des Nations Unies aurait versé près de 700 000 dollars au Gouvernement chypriote, qui bénéficie directement de la présence de la Force des Nations Unies, alors que sa propre contribution n'est que de 218 000 dollars. On ne peut s'empêcher de remarquer — et mon intention n'est pas de désobliger quiconque, et surtout pas un gouvernement accrédité — que le Gouvernement de Chypre tirera profit du maintien de la Force et touchera un "loyer" de près d'un demi-million de dollars. J'estime que c'est là une situation à laquelle le Secrétaire général devrait s'intéresser et mettre fin sans délai. Nous ne pouvons continuer d'assurer à grands frais la présence de la Force, pour laquelle le Secrétaire général doit s'abaisser à solliciter des contributions volontaires, pour en arriver à constater qu'une bonne part de ces contributions est versée au gouvernement même qui est en partie responsable de la situation qui existe à Chypre.

93. J'espère que personne ne considérera qu'il s'agit là d'une déclaration inexcusable de la part du représentant de la Malaisie, car je tiens à rappeler que, sans avoir versé des millions, nous avons néanmoins apporté nous aussi notre modeste contribution aux dépenses communes.

94. Je souligne donc à nouveau que l'effet recherché par le présent projet de résolution serait futile et nul si les habitants de Chypre et toutes les parties intéressées considéraient qu'il ne s'agit de rien d'autre qu'un retour aux vieilles habitudes, l'affaire revenant devant le Conseil de sécurité en mars 1966, tandis que s'exacerberaient en privé les chicanes, les griefs, les rancœurs, les animosités, et qu'ensuite on en ferait à nouveau publiquement étalage devant le Conseil de sécurité.

95. C'est tout ce que j'ai à dire sur la teneur du projet de résolution; comme c'est sans doute la dernière fois que je prendrai la parole, je saisis cette occasion de rendre publiquement hommage aux représentants du Secrétaire général dans l'île, et notamment au Médiateur ainsi qu'aux commandants et à tous les membres de la Force qui s'acquittent d'une tâche exceptionnellement ingrate dans des conditions exceptionnellement difficiles.

96. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Comme on vient de nous le rappeler fort justement, le fond du problème chypriote a été débattu longuement et de façon exhaustive dans une autre enceinte; il n'est donc pas nécessaire d'y revenir ici. Je doute même qu'il faille demander à tous les intéressés de se limiter cet après-midi à l'unique question dont nous sommes saisis, qui, bien que limitée, est très importante.

97. The purpose is now to consider the report of the Secretary-General on the work of the United Nations Force in Cyprus and to decide whether the mandate of the Force should be renewed, and under what conditions. This is our purpose, and I believe that we are all anxious that we should limit our discussion to that single important subject.

98. At this stage, I wish to make the following statement. We note and welcome the clear report of the Secretary-General, and we have also taken note of the serious and impressive statement which the Secretary-General made to us at the beginning of this meeting. We share with other members of this Council the highest admiration for the magnificent work which has been done, with such admirable persistence and patience and skill, by the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus. We recognize the clear need for the continuation of this Force. We accept that a reduction in the size of the Force can be made, as suggested by the Secretary-General. We consider that the mandate should be renewed for a period of three months—if that is the period generally agreed by the parties chiefly concerned. I might add that we would have been prepared to accept a period of six months, if that was the general wish, and, indeed, we see some arguments for the longer period, arguments it is not necessary to elaborate now. We shall certainly accept the wish of the majority in this respect. We are willing to continue to provide our contingent at its present strength, on the same conditions, if that is desired. We will maintain our voluntary contribution to the expenses of the Force at \$1 million for three months. We strongly believe that the Secretary-General should be relieved of the burden of having to appeal repeatedly for further voluntary contributions and that the financing of the United Nations Force should be placed on an assured basis.

99. We express the urgent hope that those closely concerned, and the membership of the United Nations—particularly those that have not so far borne a reasonable share of the costs—will join together to wipe out the existing deficit and put the future financing of the Force on a firm footing.

100. Finally, it is perhaps unnecessary to add to the wishes of all the other members of this Council an appeal that the extension of the mandate should be on the understanding that strenuous efforts will be continued to achieve a political settlement and that these efforts will be pursued with increased urgency. We agree with what has been said, particularly by the representative of Malaysia and the representative of the Netherlands. We agree that we must all have an overwhelming sense of urgency. That sense of urgency can only be increased by the statements that we have heard this evening.

101. We attach the greatest importance to the recommendations which the Secretary-General has made to us, and we shall be glad to support the draft resolution which has been put forward by the representative of Malaysia this evening.

97. Nous devons, en effet, examiner le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Force des Nations Unies à Chypre et décider si le mandat de la Force doit être prorogé, et dans quelles conditions. Tel est notre but, et je crois que nous désirons tous que chacun s'en tienne à cette seule question, qui est fort importante.

98. Pour l'instant, je me bornerai aux observations suivantes. Nous accueillons avec satisfaction le rapport clairement rédigé du Secrétaire général et nous en prenons acte; nous prenons note aussi de la déclaration à la fois grave et solennelle que nous a faite le Secrétaire général au début de cette séance. Nous éprouvons, comme les autres membres du Conseil, une très vive admiration pour l'œuvre admirable que la Force des Nations Unies à Chypre a accomplie avec une persistance, une patience et une habileté si remarquables. Nous reconnaissons la nécessité manifeste de maintenir la Force sur place tout en réduisant actuellement ses effectifs, conformément aux suggestions du Secrétaire général. Nous estimons que son mandat devrait être reconduit pour trois mois, si telle est la durée acceptable pour les principaux intéressés. J'ajoute que nous aurions été disposés à accepter une prolongation de six mois, si tel avait été le vœu de la majorité; en fait, nous voyons des raisons qui militent en faveur de la plus longue des deux périodes; mais il n'est pas nécessaire de les développer pour le moment. Nous nous rangerons au désir de la majorité à cet égard. Nous continuerons à maintenir l'effectif de notre contingent à son niveau actuel, et aux mêmes conditions, si c'est cela que l'on désire. Nous continuerons de contribuer au dépense de la Force pour un montant de 1 million de dollars pour trois mois. Nous sommes fermement convaincus que le Secrétaire général devrait être dispensé d'avoir à adresser constamment des appels pour obtenir de nouvelles contributions bénévoles, et nous pensons que le financement de la Force des Nations Unies devrait être assuré par un processus régulier.

99. Nous exprimons le ferme espoir que les parties directement intéressées et tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment ceux qui jusqu'ici n'ont pas supporté une part raisonnable des frais, s'associeront pour combler le déficit actuel et pour assurer à l'avenir une base solide au financement de la Force.

100. Enfin, je n'ai guère besoin de joindre ma voix à celle des autres membres du Conseil pour préciser que la reconduction du mandat doit s'accompagner d'efforts sérieux en vue d'arriver d'urgence à un règlement politique. Nous partageons l'avis de ceux qui ont déjà pris la parole, et notamment des représentants de la Malaisie et des Pays-Bas. Nous pensons qu'il nous faut nous pénétrer de l'urgence de la situation, que ne peuvent que confirmer les déclarations que nous venons d'entendre.

101. Nous attachons la plus grande importance aux recommandations que le Secrétaire général nous a présentées et nous nous ferons un plaisir d'appuyer le projet de résolution que vient de présenter cet après-midi le représentant de la Malaisie.

102. Mr. NABRIT (United States of America): Once again, this Council meets to consider the extension of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus. We meet in the wake of the debate on Cyprus in the First Committee of the General Assembly. In that debate, my delegation, in commenting on the magnificent job which UNFICYP has done in carrying out its mandate, cited<sup>6/</sup> the efforts of Ambassador Bernardes and General Thimayya in the dangerous Famagusta episode as one more example of their skill and dedication. That recent flare-up in Famagusta points up the need to keep the United Nations Force in Cyprus. In emphasizing the imperative necessity for the extension of the United Nations Force in Cyprus, however, my delegation spoke of the grave concern over the financial problems with which the Secretary-General deals in some detail in the report that he has placed before us. With your permission, Mr. President, I will repeat what Ambassador Yost said on this subject in the Political Committee of the General Assembly on 13 December.

"If essential funds are not forthcoming, this operation simply cannot continue. If it should be interrupted or reduced to a point at which it is no longer effective, the United Nations would have suffered a major setback. There would be the gravest risk that the bloody events of late 1963 and early 1964 would be re-enacted, and the United Nations would have failed in a major peace-keeping responsibility. Therefore, to those who have already given to this operation, I would join the Secretary-General in asking that they not withhold even greater support at this critical hour. To those countries that have not yet contributed, I particularly appeal for tangible support of the United Nations in its mission of peace and stability. To the parties directly concerned in the Cyprus problem, who are the chief beneficiaries of UNFICYP'S efforts, I would direct an especially urgent appeal for them to do much more."<sup>7/</sup>

103. I urge this Council to go on record in a strong appeal in support of the Secretary-General's request for additional contributions for UNFICYP from all United Nations Members. Serious as the financial problem is, I do not think that we would be wise to delay a decision on a further extension of the Force. My delegation, along with several others, has been actively engaged during the past weeks in attempts to supplement the efforts of the Secretary-General to stimulate additional contributions. We will continue those efforts. As we indicated in the General Assembly, my Government is prepared to make an additional contribution towards the current financial deficit, provided such contributions are also received from a substantial number of other States. The United States will also continue its financial support of the United Nations operation in Cyprus if the

102. M. NABRIT (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Une fois de plus, le Conseil se réunit pour envisager le maintien de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Nous nous réunissons immédiatement après la discussion sur Chypre qui vient d'avoir lieu à la Première Commission de l'Assemblée générale. Au cours de ce débat, ma délégation a parlé, à propos du travail remarquable que la Force a accompli dans l'exercice de son mandat, des efforts de M. Bernardes et du général Thimayya au cours de la dangereuse affaire de Famaguste, exemple parmi tant d'autres de leur habileté et de leur dévouement<sup>6/</sup>. Les incidents récents de Famaguste montrent qu'il faut maintenir la Force à Chypre. Cependant, tout en insistant sur cette nécessité impérieuse, ma délégation a également fait état des graves inquiétudes qu'inspiraient les problèmes financiers dont le Secrétaire général traite en détail dans le rapport qu'il a soumis au Conseil. Permettez-moi, Monsieur le Président, de répéter ce que M. Yost a dit à ce propos le 13 décembre à la Commission politique de l'Assemblée générale:

"Si les fonds essentiels ne sont pas fournis, l'opération ne pourra continuer; elle devra être interrompue ou réduite au point qu'elle n'aura plus d'efficacité. S'il en est ainsi, les Nations Unies elles-mêmes auraient subi un sérieux échec. Il y aura un risque très réel que les événements sanglants de fin 1963 et début 1964 ne se renouvellent, et les Nations Unies n'auront pas réussi dans cette mission importante de maintien de la paix. J'adresse donc, en me joignant au Secrétaire général, un appel à tous ceux qui ont déjà contribué à cette opération en leur demandant qu'ils ne lui retirent pas leur appui en cette heure critique. Aux pays qui n'ont pas encore fourni de contribution, j'adresse spécialement un appel pour qu'ils aident de façon tangible les Nations Unies dans l'accomplissement de cette mission de paix et de stabilité. Aux parties directement intéressées aux problèmes de Chypre et qui sont les principaux bénéficiaires des efforts de la Force, je voudrais adresser un appel spécialement urgent pour qu'elles fassent bien davantage."<sup>7/</sup>

103. J'invoque instamment le Conseil à déclarer qu'il appuie fermement la demande adressée par le Secrétaire général à tous les Etats Membres pour qu'ils versent des contributions supplémentaires à la Force. Mais, pour grave que soit le problème financier, je ne crois pas qu'il serait judicieux de retarder une décision sur la nouvelle reconduction de la Force. Ma délégation, comme plusieurs autres, s'est occupée activement pendant les dernières semaines de secondar les efforts faits par le Secrétaire général pour obtenir le versement de contributions supplémentaires. Nous poursuivons nos efforts. Comme nous l'avons dit à l'Assemblée générale, mon gouvernement est disposé à verser une contribution supplémentaire pour aider à combler le déficit actuel, à condition qu'un nombre suffisant d'autres Etats fournissent de leur côté des contributions. Les Etats-Unis

<sup>6/</sup> See Official Records of the General Assembly, Twentieth Session, First Committee, 1409th meeting, para. 26.

<sup>7/</sup> This statement was made at the 1409th meeting of the First Committee, the official records of which are published in summary form.

<sup>6/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Première Commission, 1409ème séance, par. 26.

<sup>7/</sup> Cette déclaration a été faite à la 1409ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus officiels paraissent sous forme analytique.

Council—as we believe it should—decides to extend that operation.

104. In the First Committee of the General Assembly on 13 December, my delegation stated:

"The world community is entitled to expect that when a dispute is brought before the United Nations and the United Nations acts to keep that dispute within bounds—and to promote a climate conducive to negotiations—"the parties involved will feel an obligation to bring the dispute promptly to a close".<sup>8/</sup>

105. It was almost a year ago that our representative said that the time for sterile recrimination and for clinging to rigid positions has passed. The parties owe it to the world community and to those who have actively supported the peace-keeping efforts of the United Nations to be about the work of solving the dispute. I repeat that advice here today with the utmost seriousness. An accommodation does not require compromise of principle. What is required, and what appears to date to have been lacking, is a sense of urgency and a will to conciliation.

106. The Secretary-General's report underscores the absence of such a will. It is the duty of this Council to carry home to the parties the message that the United Nations expects them to move forwards a resolution of their differences and to do so with all dispatch.

107. In this connexion, my delegation looks with favour on the constructive appeal to the parties, made by our colleagues the representative of the Netherlands and the representative of Malaysia, to enter into negotiations looking to an early solution of the dispute, and requests the Secretary-General to give every assistance in facilitating such negotiations and to reactivate the mediation effort which has been in abeyance these past several months.

108. We recognize that the role of the third man in a dispute as complex and deeply rooted as that with which we are dealing is an unenviable one, and we pay tribute to the dedication with which the late Ambassador Tuomioja and his successor Mr. Galo Plaza pursued their efforts.

109. A resumption of the mediation effort need not, in our view, exclude direct diplomatic contact among the parties concerned. What is needed, as I emphasized earlier, is a breaking of the ice, the stimulation of a disposition by the parties to look for areas on which agreement may be possible, and progressively to narrow the differences until the shape of a settlement becomes apparent.

110. My delegation has an open mind on the question of whether the United Nations force should be extended for three months, as stated in the draft resolution just circulated, or for six months, as suggested in the Secretary-General's report. We understand and

continueront également à accorder leur appui financier à l'Opération des Nations Unies à Chypre si le Conseil décide, comme il nous semble qu'il en a le devoir, de reconduire cette opération.

104. Ma délégation a déclaré ce qui suit, le 13 décembre, à la Première Commission de l'Assemblée générale:

"La communauté mondiale a le droit de s'attendre, lorsqu'un litige est soumis aux Nations Unies et que celles-ci agissent pour en limiter les conséquences" — et pour favoriser un climat propice aux négociations —, "que les parties en cause se sentent obligées rapidement à une solution du différend".<sup>8/</sup>

105. Il y a près d'un an déjà, notre représentant avait dit que le moment des récriminations stériles et des positions rigides était révolu. Les parties doivent à la communauté mondiale et à ceux qui ont activement soutenu les efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix de s'occuper du règlement de leurs différends. Je donne à nouveau cet avis aujourd'hui de la manière la plus formelle. Un accommodement ne signifie pas que l'on doit transiger sur les principes. Ce qu'il faut, et qui semble avoir fait défaut jusqu'à présent, c'est un sens de l'urgence et une volonté de conciliation.

106. Le Secrétaire général, dans son rapport, souligne que cette volonté fait défaut. Il est du devoir du Conseil de faire entendre aux parties que les Nations Unies attendent d'elles qu'elles progressent avec la plus grande diligence sur la voie d'une solution.

107. A ce propos, les Etats-Unis accueillent avec faveur l'appel constructif que les représentants des Pays-Bas et de la Malaisie ont adressé aux parties pour qu'elles entament des négociations en vue d'apporter rapidement une solution au problème; les Etats-Unis demandent au Secrétaire général de fournir toute l'assistance nécessaire pour faciliter ces négociations et de relancer l'effort de médiation qui est demeuré en suspens ces derniers mois.

108. Nous reconnaissons que le rôle d'arbitre dans un différend aussi complexe et profond que celui-ci n'est guère enviable et nous rendons hommage au dévouement dont M. Tuomioja et son successeur, M. Galo Plaza ont fait preuve dans la poursuite de leurs efforts.

109. La reprise de la médiation n'exclut pas nécessairement selon nous des contacts diplomatiques directs entre les parties. Ainsi que je l'ai déjà souligné, ce qu'il faut, c'est rompre la glace, encourager les parties à rechercher les terrains où l'entente peut se faire et à réduire progressivement les désaccords jusqu'à ce qu'un règlement se dessine.

110. Ma délégation n'a pas d'idée arrêtée sur la question de savoir si la présence de la Force doit être prolongée de trois mois, comme le veut le projet de résolution qui vient d'être présenté, ou de six, comme le suggère le rapport du Secrétaire général.

<sup>8/</sup> *Idem.*

<sup>8/</sup> *Idem.*

share the misgivings which we know are in the mind of the representative of the Netherlands and, indeed, of other delegations, concerning the indefinite continuation of the United Nations operation in the absence of clear progress towards an agreed solution.

111. We note that the Secretary-General, in his report, refers to the danger that an over-reliance by the parties on the United Nations to prevent resort to armed force and to maintain the status quo may reduce the sense of urgency felt by the parties in coming realistically to grips with the underlying political issues and endeavouring to resolve them.

112. My delegation welcomes the intention of the Secretary-General to make a further cut of 740 men in the strength of UNFICYP. We welcome this announcement, particularly in view of the acute deficit in UNFICYP financing. We note that, in the judgement of the Force Commander, such a reduction can safely be made without impairing the effectiveness of the Force or changing its mandate. I hope that the Secretary-General will continue to keep the question of UNFICYP's strength under review, with a view to further reductions as they may become possible.

113. To conclude, the United States supports the extension of the United Nations Peace-keeping Force in Cyprus and appeals to all States Members to contribute to the maintenance of that force. We will also support a clear call upon the parties concerned to recognize their responsibility to bring this dispute to a peaceful end. In the light of this commitment of our Government, we shall support the draft resolution. To this end we urge the Secretary-General, in consultation with the parties, to reinvigorate the efforts. For all too long Cyprus has been an Island of crisis. The issues in contention can be resolved peacefully; they must be resolved peacefully.

114. Mr. EL-FARRA (Jordan): I do not intend to speak on the subject at this late hour. I merely want to make one observation with reference to operative paragraph 3 of the draft resolution sponsored by my delegation and five others. We are trying to arrive at a non-controversial text, one that is acceptable to all members around this table.

115. In operative paragraph 3 we have used a certain phrase which might be made clearer if taken from the text of the Security Council resolution 186 (1964). I am referring to the words "a peaceful settlement of the problem of Cyprus". Operative paragraph 7 of Security Council resolution 186 (1964) refers to "a peaceful solution and an agreed settlement". To avoid any misinterpretation in the future and produce a non-controversial draft resolution in this Council, I would suggest—and I have consulted many of my colleagues though I did not have time to consult them all—that if at all possible we use the same phrase in operative paragraph 3 of the draft resolution before us. It would then read:

"Calls upon the parties directly concerned to make an earnest, persistent and intensified effort

Nous comprenons et nous partageons les craintes qu'éprouvent les représentants des Pays-Bas et d'autres délégations quant à la reconduction indéfinie de la Force alors qu'on n'enregistre aucun progrès réel dans la voie d'une solution concertée.

111. Nous notons que le Secrétaire général parle dans son rapport du danger de voir les parties trop compter sur l'ONU pour empêcher un recours à la force armée et pour maintenir le statu quo, ce qui pourrait les pousser à prendre leur temps avant de s'attaquer de façon réaliste aux divergences politiques qui sont à la base du conflit et d'essayer de les résoudre.

112. Ma délégation se félicite de ce que le Secrétaire général ait l'intention de réduire à nouveau les effectifs de 740 hommes. Nous le félicitons surtout en raison du déficit financier déjà très accusé. Nous notons que, de l'avis du Commandant de la Force, on peut opérer cette réduction sans nuire à l'efficacité de la Force ni en modifier le mandat. J'espère que le Secrétaire général continuera d'étudier la question des effectifs afin de procéder à de nouvelles réductions lorsqu'elles seront possibles.

113. Pour conclure, les Etats-Unis appuient la prorogation du mandat de la Force et adressent un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils contribuent à son maintien. Nous appuierons également un appel ferme adressé aux parties pour qu'elles reconnaissent leurs responsabilités et qu'elles règlent pacifiquement leurs différends. Etant donné cet engagement de notre gouvernement, nous appuierons le projet de résolution. A cette fin, nous prions instamment le Secrétaire général, agissant en consultation avec les parties, de reprendre les efforts. L'île de Chypre n'a été que trop longtemps un foyer de troubles. Les questions en jeu peuvent et doivent être réglées par des voies pacifiques.

114. M. EL-FARAH (Jordanie) [traduit de l'anglais]: A cette heure tardive, je n'ai pas l'intention de traiter du fond du problème. Je me bornerai simplement à faire une observation à propos du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution présenté par la Jordanie et cinq autres pays. Nous avons cherché à établir un texte ne prêtant à aucune controverse et qui soit acceptable pour tous les Etats représentés ici.

115. Au paragraphe 3 du dispositif, nous avons employé des termes qui se comprennent mieux lorsqu'on les place dans le contexte de la résolution 186 (1964). Je veux parler des mots "règlement pacifique du problème de Chypre". En effet, le paragraphe 7 du dispositif de la résolution 186 (1964) contient les mots "une solution pacifique et un règlement concerté". Pour éviter toute erreur d'interprétation à l'avenir, et pour soumettre au Conseil un projet de résolution ne prêtant à aucune controverse, je propose, après avoir consulté nombre de mes collègues faute d'avoir pu les consulter tous, de reprendre si possible les mêmes termes pour le paragraphe 3 du dispositif, qui se lirait donc comme suit:

"Prie les parties directement intéressées de faire un effort instant, persistant et intensifié en

to achieve a peaceful solution and an agreed settlement of the problem of Cyprus, in accordance with resolution 186 (1964) of 4 March 1964 and the United Nations Charter".

I hope this will be acceptable to all my colleagues around this table.

116. Mr. ORTIZ SANZ (Bolivia) (translation from Spanish): I should like to begin by thanking the Secretary-General and his colleagues, both on the Island and at Headquarters, for the devoted, dedicated and excellent work which they are doing, and for the recent report which enables us to evaluate the present situation.

117. The fact that Bolivia is a sponsor of the draft resolution which we have before us and which refers exclusively to the need to extend—in accordance with the Secretary-General's suggestion—the stay of the United Nations Force in Cyprus shows that we are in complete agreement with its wording.

118. I should also like to refer to the suggestion made a moment ago by the representative of Jordan to the effect that we might amend operative paragraph 3 to include some words from the original text of resolution 186 (1964). I agree with this amendment.

119. At the beginning of this meeting, the Secretary-General said a few words which shed light on this problem. Two words have particularly impressed me—the words he used to describe the true nature of peace-keeping operations. He said they were emergency actions. This means that they are measures and operations adopted by the United Nations through its competent organs to maintain world peace when that peace is threatened by exceptional circumstances at any given moment.

120. This clarification is very important because the fact that the Security Council has periodically to extend the mandate of the Force in Cyprus is turning this peace-keeping operation into a kind of long-term situation which is neither acceptable to the Security Council nor consistent with the spirit of the United Nations Charter.

121. The reply to threats of war or of conflict cannot be a permanent armed peace which is very costly for those countries which contribute men and money and costly too, in time and money, for the United Nations which has been spending endless hours of discussion on this matter in various organs for years.

122. None of these circumstances can be tolerated in whatever form indefinitely. Obviously all the parties involved in this lamentable conflict must resolutely face up once and for all to their duty to negotiate seriously and urgently so that a final solution may be found to this problem of Cyprus, thus preventing it from becoming a heavy continuing burden on the United Nations.

123. On previous occasions we expressed our Government's views on the details of the problem. What is

vue d'aboutir à une solution pacifique et à un règlement concerté du problème de Chypre, conformément à la résolution 186 (1964) et à la Charte des Nations Unies".

J'espère que tous mes collègues ici présents trouveront cette suggestion acceptable.

116. M. ORTIZ SANZ (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs, tant ceux qui se trouvent dans l'île que ceux qui sont au Siège, de l'excellent travail qu'ils accomplissent avec dévouement et abnégation, ainsi que du rapport qui vient de nous être soumis et nous permet d'apprécier la situation présente.

117. La Bolivie figure parmi les auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, qui a trait exclusivement à la nécessité de prolonger, conformément à la suggestion du Secrétaire général, le stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre, ce qui indique que nous sommes pleinement d'accord avec le texte.

118. En ce qui concerne la suggestion que vient de formuler le représentant de la Jordanie, visant à modifier le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution pour y inclure quelques mots repris du texte original de la résolution 186 (1964), j'approuve l'idée de cette modification.

119. Le Secrétaire général a prononcé au début de la présente séance quelques mots qui ont fait la lumière sur ce problème et j'ai été particulièrement impressionné par les termes qu'il a employés pour qualifier la nature véritable des opérations de maintien de la paix. Il a dit qu'il s'agissait de mesures d'urgence. C'est dire qu'il s'agit de mesures et d'opérations que l'ONU décide, par l'intermédiaire de ses organes compétents, d'entreprendre pour préserver la paix du monde, menacée à un moment donné par des circonstances exceptionnelles.

120. Cette précision est fort importante car la nécessité où se trouve le Conseil de sécurité de proroger périodiquement le mandat de la Force à Chypre donne à cette opération de maintien de la paix une sorte de caractère chronique que le Conseil de sécurité ne peut approuver et qui n'est pas conforme à l'esprit de la Charte.

121. La réponse aux menaces de la guerre ou de conflit ne peut consister en une paix armée permanente qui est très onéreuse pour les pays qui fournissent des troupes et des fonds et qui coûte également beaucoup de temps et d'argent à l'Organisation des Nations Unies qui, depuis plusieurs années, consacre, dans diverses commissions, des débats interminables à cette question.

122. On ne peut tolérer qu'une situation de ce genre se prolonge indéfiniment et il est évident que toutes les parties en cause dans ce regrettable conflit doivent, énergiquement et une fois pour toutes, faire face à la responsabilité qui leur incombe d'entreprendre d'urgence des négociations sérieuses de manière à régler définitivement le problème de Chypre pour éviter qu'il ne devienne un fardeau lourd et permanent pour l'organisation internationale.

123. Nous avons déjà eu, à diverses reprises, l'occasion d'exprimer les vues de notre gouvernement au

now important, what I would make so bold as to call a new factor—and I am glad to see that at this meeting all members are anxious to note this—is that the parties must be made to negotiate seriously and urgently to achieve a solution, because neither the United Nations nor any of its organs is capable of permanently guaranteeing to contribute men and money to maintain something which, in the final analysis, and to use the words of the Secretary-General's report, is really an uneasy truce.

124. I should not like to conclude without a brief reference to my profound surprise at the comment by the representative of the Netherlands to the effect that the United Nations Force, which is ensuring the peace and tranquillity of Cyprus, has to pay the astronomical sum of \$700,000 for rental. I am sure that the Government concerned will take note of our numerous comments and give them all the attention that our Organization deserves.

125. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Security Council is today again considering the question of Cyprus in connexion with the report by the Secretary-General on the United Nations Operation in Cyprus for the period 11 June to 8 December 1965 [S/7001], and the approaching expiry of the earlier mandate for this operation, contained in resolution 206 (1965) of 15 June 1965.

126. Thus, as the mandate of United Nations Force is coming to an end, the Security Council has to take a new decision.

127. Although the Soviet delegation considers it necessary to recall and reaffirm the well-known position of the Soviet Union on the Cyprus question, we see no need to set out our attitude in detail, since it remains unchanged. The position of the Soviet Union on this question has been expressed, in particular, in the replies of the Minister for Foreign Affairs of the USSR, Mr. Gromyko, to questions put to him by the correspondent of the newspaper Izvestia on 21 January 1965.

128. The Soviet Union has consistently advocated a peaceful solution of the Cyprus question based on respect for the sovereignty and territorial integrity of Cyprus and the safeguarding of its independence and security, an indispensable condition for such a solution being the withdrawal of all foreign troops from its territory and the elimination of foreign military bases on the Island.

129. As is well known, the Soviet Union was able to agree to the dispatch of the United Nations Force to Cyprus only because the Government of Cyprus had given its consent and because the functions of the Force in Cyprus and the conditions for financing it were clearly defined in the Security Council resolution 186 (1964).

130. The Soviet Union was guided by the same considerations whenever the question of extending the United Nations Force arose.

131. The report by the Secretary-General contains a recommendation that the United Nations Force in

sujet des détails du problème. Ce qui est maintenant urgent, ce qui constitue, je crois, un fait nouveau sur lequel, comme je le constate avec satisfaction, tous les membres du Conseil appellent l'attention, c'est que les parties ont le devoir d'entreprendre d'urgence des négociations sérieuses pour arriver à une solution, car ni l'ONU ni aucun de ses organes n'est en mesure d'assurer un apport permanent de troupes et de fonds pour maintenir ce qui n'est en fin de compte, pour reprendre les mots du rapport du Secrétaire général, qu'une trêve instable.

124. Je ne veux pas terminer mon intervention sans mentionner brièvement la profonde surprise que m'a causée le représentant des Pays-Bas en disant que la Force des Nations Unies, qui est au service de la paix et assure l'ordre public à Chypre, doit verser la somme astronomique de 700 000 dollars au titre de loyers et je crois que le gouvernement intéressé accueillera cette observation — que nous ne sommes pas les seuls à formuler — avec la considération qu'il doit à l'organisation internationale.

125. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Le Conseil de sécurité examine à nouveau aujourd'hui la question de Chypre parce qu'un rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période du 11 juin au 8 décembre 1965 [S/7001] vient de sortir et parce que la période de stationnement de la Force définie dans la résolution 206 (1965) du 15 juin 1965 va bientôt finir.

126. Ainsi, le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre touchant à sa fin, le Conseil de sécurité est appelé à prendre une nouvelle décision.

127. La délégation soviétique croit devoir rappeler et confirmer la position de l'Union soviétique sur la question de Chypre qui est fort connue. Nous ne croyons pas devoir l'exposer en détail puisqu'elle demeure inchangée. Elle a été définie notamment dans les réponses que le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko, a faites aux questions du correspondant du journal Izvestia, et publiées dans le numéro du 21 janvier 1965.

128. L'Union soviétique a toujours été pour un règlement pacifique de la question de Chypre fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre, sur le maintien de l'indépendance et de la sécurité de Chypre, ce qui suppose le retrait de toutes les forces armées étrangères de son territoire et la liquidation des bases militaires étrangères dans l'île.

129. L'Union soviétique, on le sait, a cru pouvoir accepter que l'ONU envoie des forces à Chypre seulement parce que le Gouvernement chypriote avait donné son assentiment et aussi parce que le rôle de la Force et son financement avaient été nettement définis dans la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité.

130. Ces considérations ont guidé l'Union soviétique chaque fois que la question de la reconduction du mandat de la Force s'est trouvée posée.

131. Dans le rapport du Secrétaire général, il est recommandé de prolonger une fois encore la présence



Cyprus should again be extended for an additional period. In connexion with the question now before the Security Council, of the continuation of the United Nations Force in Cyprus for an additional period, the Soviet Union considers it necessary to stress that a continuation of the Force for an additional period of three months, as proposed in the draft resolution, can only take place subject to the strict condition that the procedure set out in the Security Council resolution 186 (1964) will be fully complied with, particularly as regards the financing of the United Nations Operation in Cyprus and the functions of the United Nations Force.

132. It is a matter of some interest that at the present meeting of the Council a number of members, and in particular the representative of Bolivia, have laid great emphasis on the widely-felt concern that the decision, dictated by an emergency situation, to send a United Nations Force to Cyprus has taken on a chronic and almost permanent character.

133. In this connexion, we should like to draw attention to operative paragraph 3 of the draft resolution submitted jointly by Bolivia, the Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands and Uruguay. That paragraph calls upon the parties directly concerned to make an earnest, persistent and intensified effort to achieve a peaceful solution and an agreed settlement of the problem of Cyprus, in accordance with resolution 186 (1964) and the United Nations Charter.

134. Mr. USHER (Ivory Coast) (translated from French): I do not wish to speak on the substance of the question. For several days now we have done nothing but discuss this problem. We have spoken of it at length and, as far as I am concerned, I have expressed my point of view so many times on the substance of the problem in the First Committee that I have nothing more to say and nothing more to add. I would merely like to make one comment.

135. We have introduced a draft resolution which is co-sponsored by six non-permanent members. I believe that, in principle, since we are co-sponsors of this draft resolution, we do not have the right to submit an amendment to our own draft. But I have noted that an amendment has been submitted to operative paragraph 3 and the concern that has been expressed is very honourable. Our colleague from Jordan has said that this amendment was being submitted in order to reproduce the wording of operative paragraph 7 of resolution 186 (1964) in the interest of avoiding controversy. However, Mr. President, if you had allowed your attention to wander, you would have noticed that there was a slight reaction around the table which showed that the controversy which it is hoped to avoid may well not be avoided. I believe that we should nip any controversy in the bud by reproducing the wording of operative paragraph 7 of the resolution mentioned by our colleague from Jordan. That paragraph reads as follows: "...promoting a peaceful solution and an agreed settlement of the problem confronting Cyprus, in accordance with the Charter of the United Nations...".

You will recall, that this phrase was included in that resolution at the time in order to end a con-

de la Force des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période. Comme le Conseil de sécurité est saisi de la question, l'Union soviétique croit devoir souligner que cette reconduction de la Force à Chypre pour trois mois, comme le propose le projet de résolution, ne peut être acceptée qu'à la condition expresse que les dispositions de la résolution 186 (1964), notamment celles relatives aux modalités de financement et au rôle de la Force des Nations Unies, soient maintenues.

132. Il convient de relever qu'à la présente séance plusieurs membres, notamment le représentant de la Bolivie, ont exprimé leur inquiétude — sentiment que beaucoup partagent — de voir devenir chronique, sinon permanente, la présence de la Force des Nations Unies à Chypre qui avait été imposée par des circonstances exceptionnelles.

133. A ce propos, nous voudrions appeler l'attention du Conseil sur le paragraphe 3 du projet de résolution qui a été présenté par la Bolivie, la Côte d'Ivoire, la Jordanie, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Uruguay. Dans ce paragraphe, les parties directement intéressées sont priées de faire un effort instant, persistant et intensifié en vue d'aboutir à une solution pacifique et à un règlement concerté du problème de Chypre, conformément à la résolution 186 (1964) et à la Charte des Nations Unies.

134. M. USHER (Côte d'Ivoire): Je ne voudrais pas intervenir sur le fond du débat. Depuis quelques jours, nous n'avons fait que discuter de ce problème. Nous en avons parlé longtemps et, en ce qui me concerne, j'ai exprimé tant de fois mon point de vue sur le fond du problème de la Première Commission que je n'ai plus rien à dire et plus rien à ajouter à ce sujet. Je voudrais simplement faire une remarque.

135. Nous avons présenté un projet de résolution. Six Membres non permanents du Conseil en sont auteurs. Je crois qu'en principe, étant donné que nous sommes auteurs de cette résolution, nous n'avons pas le droit d'apporter un amendement à notre propre projet. Mais je me suis aperçu qu'un amendement a été apporté au paragraphe 3, et le souci qui a été invoqué est très honorable. Le représentant de la Jordanie a dit que cet amendement était proposé pour reprendre les termes du paragraphe 7 de la résolution 186 (1964) et aussi éviter toute controverse. Or, Monsieur le Président, si vous vous étiez laissés distraire de votre tâche, vous auriez remarqué qu'il y avait un petit remous autour de la table, lequel prouvait que la controverse qu'on veut éviter risque de ne pas l'être. De fait, je crois que nous devons couper court à toute controverse en reprenant les termes du paragraphe 7 de la résolution que le représentant de la Jordanie a mentionnée. Ce paragraphe parle de "favoriser une solution pacifique et un règlement concerté du problème qui se pose à Chypre, conformément à la Charte des Nations Unies...".

Vous vous souviendrez que, si, à l'époque, nous avions mis ce membre de phrase dans la résolution, c'était

troverson which had arisen in the Council. I greatly fear that, unless we reproduce the phrase in its entirety, the controversy which we sought to avoid on 4 March 1964 will start again. For that reason I should like to suggest that the Council should include the entire sentence and that consequently we should word it as follows:

**"Calls upon** the parties concerned to make an earnest, persistent and intensified effort to achieve a peaceful solution and an agreed settlement of the problem confronting Cyprus, in accordance with the Charter of the United Nations".

If you consider that the controversy might continue, I see no reason why we should not add the following words to the sentence: "Having in mind the well-being of the people of Cyprus as a whole and the preservation of international peace and security."

136. I am sure, as I just said, that the sentence and each of the words which were used here at the time were used deliberately. We must use them again since that wording led to the adoption of the resolution of 4 March 1964; I am certain that they will again pave the way for the adoption without any difficulty of the draft resolution.

137. The PRESIDENT: Before we deal with the draft resolution before us, I give the floor to the representative of Cyprus, who wishes to speak in exercise of the right of reply.

138. Mr. ROSSIDES (Cyprus): Before I speak on the draft resolution which is before the Council, and on certain matters related to it and to UNFICYP in Cyprus, I should like to say a few words in reply to the comment which I heard made by the representative of Turkey—to one or more members of the Council—to the effect that this matter has been dealt with in the First Committee and that, therefore, it is unnecessary to say anything further here.

139. With all due respect, I wish to point out that the matters which I brought out here, in my statement, were not brought out in the First Committee because they had nothing to do with what was said in that Committee. Here we must deal with the necessity for finding a solution to the problem, so that there shall not be an indefinite continuation of UNFICYP in Cyprus. We have heard from all sides that there must be a solution. We have heard from all sides that it is so sad that there has been no progress towards solution.

140. However, it is one thing to deplore a situation. It is quite another thing—a very important thing—to look at the causes of a situation. It is necessary to see what the causes of the stalemate in Cyprus are. Otherwise, nothing we do can be constructive. It would be like calling in a doctor who says: "Oh, well, this patient has been sick for two years or more, and I cannot understand why this illness continues for such a long time." I thought it was my duty to bring to the notice of this Council the causes for the lack of improvement in the relations. I am very grateful to the representative of Turkey for helping me, and supporting me, when he pointed out that in his Government's view, it is proper that

pour mettre un terme à une controverse qui s'était instaurée autour de la table du Conseil. Je crains fort que si nous ne le repreneons pas complètement, la controverse que nous voulions éviter le 4 mars 1964 ne s'instaure à nouveau. C'est pourquoi je suggérerai au Conseil de reprendre le membre de phrase entièrement et qu'en conséquence nous disions ceci:

**"Prie** les parties directement intéressées de faire un effort instant, persistant et intensifié en vue d'aboutir à une solution pacifique et à un règlement concerté du problème qui se pose à Chypre, conformément à la Charte des Nations Unies".

Si vous pensez que la controverse peut continuer, je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous ajoutions ces termes: "et eu égard au bien-être du peuple de Chypre tout entier et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales".

136. Je suis certain, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, que ce membre de phrase et chacun des mots qui ont été employés à l'époque l'avaient été à dessein. Il faudrait que nous le réemployions, étant donné qu'il a permis d'adopter la résolution le 4 mars 1964; je suis certain qu'il permettra d'adopter de nouveau sans difficulté le projet de résolution.

137. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant d'en venir au projet de résolution dont nous sommes saisis, je donne la parole au représentant de Chypre qui désire exercer son droit de réponse.

138. M. ROSSIDES (Chypre) (traduit de l'anglais): Avant de parler du projet de résolution dont le Conseil est saisi et de certaines questions concernant ce projet et la présence de la Force à Chypre, je voudrais en quelques mots répondre à la remarque que le représentant de la Turquie a faite à un ou plusieurs membres du Conseil, selon laquelle la question ayant été examinée à la Première Commission, il n'est pas nécessaire de poursuivre les débats ici.

139. Je tiens à faire respectueusement observer que les questions que j'ai soulevées ici dans ma déclaration n'ont pas été abordées à la Première Commission, car elles n'avaient aucun rapport avec les débats de celle-ci. Ce qui doit nous occuper ici, c'est la nécessité de résoudre le problème de telle sorte que la Force ne reste pas éternellement à Chypre. Tout le monde dit qu'il faut trouver une solution. Tout le monde déplore qu'aucun progrès n'ait été accompli dans cette voie.

140. Cependant, c'est une chose de déplorer une situation; c'est tout autre chose d'en chercher les causes — et c'est là l'important. Il nous faut établir les causes de l'impasse de Chypre. Nous ne pouvons, sans cela, rien faire de constructif. Nous ressemblerions à un médecin qui dirait: "Cette personne est malade depuis deux ans ou plus, et je ne peux pas comprendre pourquoi sa maladie se prolonge à ce point." J'ai cru de mon devoir de signaler au Conseil les raisons pour lesquelles aucune amélioration ne s'est manifestée dans les rapports entre communautés. Je suis très reconnaissant au représentant de la Turquie de m'avoir aidé, et soutenu, quand il a fait observer que, de l'avis de son gouvernement, il était

the Turkish Cypriots were refused permission by their extremist leadership there to have any dealings with the Greek Cypriots, because, he said, that is trading with the enemy. Well, that indicates the whole attitude of the Turkish Government in respect of relations between the two sections of the people in Cyprus. It shows that they are enemies, and that they should remain as enemies, and that nothing should be done to improve their relations. That is so obvious, in his statement, that I could not help but bring it to your notice, and also, I must thank him for being so sincere as to bring it out.

141. Then the representative of Turkey refused to admit that there is a terrorist organization. That there has been a terrorist organization in Cyprus for the last ten years, under the name of "TMT", is so notorious that no denial can dispel its existence. It is well known to the UNFICYP, and they could report on it if requested to do so.

142. Also, it was attempted to cast doubt on the fact which I mentioned in my cable about Ali Zihni being tortured and murdered because he wanted to go back to his village. This again is a fact which UNFICYP knows very well and can confirm. I mentioned these facts merely to show the causes of the delay in finding a solution to the problem, and how they should be remedied.

143. Mention was made of the question of enosis. That was fully discussed of course, in the First Committee, so it has no place here, particularly since this question had nothing to do with the troubles which started in Cyprus in December 1963. It was freely admitted, published abroad, and discussed in this Council at the time. They were caused by the efforts of the President of the Republic to overcome certain divisive provisions of the Constitution and the excessive, unbalanced degree of power given to the minority overruling the right of the majority. Those were the reasons for those troubles, and the fighting which took place turned on that issue, and not on the question of enosis. The question of enosis came up much later and therefore has nothing to do with what is going on in this Council.

144. The representative of Turkey, Ambassador Eralp, expressed his amazement that the Turkish Government should be accused of wanting partition in Cyprus. Yet, in almost the same breath, a little while afterwards, he referred to what his Foreign Minister had said in the First Committee, to the effect that if the other side would abandon enosis, then they would give up their claim for partition. Therefore that is an admission that they do have a claim for partition, which earlier they had denied. That is the whole trouble in Cyprus; these divisive conditions are a result of this claim for partition.

145. Now I should like to say a few words concerning the reference made by the representative of Malaysia to the contribution of Cyprus. Cyprus contributes facilities, camps and other accommodations belonging to the Government, which are given without payment. What he mentioned about the payments made, referred to private property belong-

normal que les Chypriotes turcs se voient refuser par leurs dirigeants extrémistes la permission d'entrer en rapport avec les Chypriotes grecs, car cela reviendrait, a-t-il dit, à commercer avec l'ennemi. Cela nous montre bien quelle est l'attitude générale du Gouvernement turc en ce qui concerne les relations entre les deux communautés de Chypre: elles sont ennemies, elles doivent rester ennemies, et rien ne doit être fait pour les rapprocher. Cette attitude apparaît si nettement dans la déclaration du représentant de la Turquie, que je n'ai pu m'empêcher de vous le signaler; je tiens à le remercier de la sincérité avec laquelle il a exposé cette attitude.

141. Le représentant de la Turquie a ensuite refusé de reconnaître l'existence d'une organisation terroriste. Cette organisation sévit à Chypre depuis 10 ans sous le nom de TMT et elle est si fameuse qu'aucun démenti ne saurait la faire oublier. Elle est bien connue de la Force, qui pourrait faire rapport à son sujet si nous le demandons.

142. On a aussi tenté de mettre en doute le fait, mentionné dans mon télégramme, qu'Ali Zihni a été torturé puis assassiné pour avoir voulu retourner dans son village. C'est encore là un fait dont la Force est parfaitement au courant et peut confirmer. Je ne mentionne ces faits que pour montrer pourquoi le problème est si long à résoudre, et quels sont les remèdes.

143. On a mentionné la question de l'enosis. Cette question a fait l'objet d'un examen complet à la Première Commission; elle n'a donc pas sa place ici, d'autant qu'elle n'a aucun rapport avec les troubles qui ont éclaté à Chypre en décembre 1963. On l'a alors reconnu sans réticence, à l'étranger et ici même au Conseil. Les troubles ont éclaté à la suite des efforts que le Président de la République a déployés pour surmonter les dangers que présentaient certaines dispositions de la Constitution entraînant la division ainsi que le pouvoir disproportionné accordé à la minorité, au détriment des droits de la majorité. Telles ont été les causes de ces troubles; on s'est battu pour cela et non pour l'enosis. Cette question n'a été soulevée que bien plus tard, et elle n'a donc aucun rapport avec les délibérations actuelles du Conseil.

144. Le représentant de la Turquie s'est déclaré stupéfait que l'on ait pu accuser le Gouvernement turc d'être en faveur du partage de Chypre. Mais il a enchaîné presque aussitôt en rappelant que le Ministre des affaires étrangères de la Turquie avait dit à la Première Commission que la Turquie renoncerait à demander le partage si l'autre partie renonçait à l'enosis. C'est là reconnaître que la Turquie demande le partage, ce qu'elle avait nié auparavant. Voilà tout le problème de Chypre: les divisions résultent de cette demande de partage.

145. Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de l'allusion que le représentant de la Malaisie a faite à la contribution de Chypre. Chypre fournit gratuitement des installations, des camps et autres locaux appartenant au gouvernement. Les paiements dont a parlé le représentant de la Malaisie concernaient des biens privés appartenant à des par-

ing to private individuals, which has been taken over by UNFICYP. Surely private individuals should not expect not to be paid; these payments have to be made. I do not say that we are contributing as much as we would have wished; we would have wished to contribute much more, but in relation to the resources of Cyprus—particularly under present conditions—what it is providing is not so small. We hope to be able to improve on it. This is a matter which will be discussed, I think, between the Secretary-General and the Government of Cyprus, but not in this Council.

146. With regard to the renewal—we are in complete agreement with a renewal of the Force for three months. Of course if, in the meanwhile, it is found that it is not necessary, then it can be terminated at any moment. The renewal is made with the consent of the Cyprus Government. The Force remains there as long as it has the consent of the Government. That is clear and therefore we do not think there is any harm in renewing it for three months, and we hope that there will be the same constructive co-operation between the Government of Cyprus and UNFICYP as in the past. I have already said that we consider the work of UNFICYP most important. It has done excellent work under the guidance of the Secretary-General and his staff and the representative of the Secretary-General in Cyprus, and under the command of General Thimayya. Therefore, we are quite willing to have it renewed for another three months.

147. In connexion with the draft resolution, I followed what has been said by the representative of the Ivory Coast. Of course the moment we touch upon this, we go beyond the statement of the Secretary-General. I believe that this phrase, in operative paragraph 3 of the draft resolution, was taken from the statement of the Secretary-General to this Council, when he said "the parties directly concerned will make an earnest, persistent and intensified effort to achieve a peaceful settlement of the problem of Cyprus". Once we depart from that and go to the text of the resolution of 4 March 1964, then of course we must have the whole text, as the representative of the Ivory Coast has just pointed out.

148. One other thing I should like to say is that the reference to the consensus expressed by the President on 11 August 1964 has been included in previous resolutions of the Security Council, and particularly in resolution 206 (1965) of 16 June 1965 and in subsequent ones. Therefore, we do not think that the word "then" is necessary. Certainly it refers to the President of the Council on 11 August 1964; the wording "The then President" seems rather cumbersome. Of course it is not the now President, it is the then President.

149. Therefore we are in agreement with the draft resolution and with the additions proposed by the representative of the Ivory Coast, and with the renewal of the Force.

150. Mr. RAMANI (Malaysia): I should like to propose, with all deference, that we might suspend the meet-

ticuliers, qui ont été réquisitionnés par la Force. Il est évident que des particuliers doivent s'attendre à être remboursés; ces paiements devaient donc être effectués. Je ne prétends pas que notre contribution soit aussi importante que nous le souhaiterions; nous aimerions faire bien davantage mais, étant donné les ressources dont Chypre dispose, surtout dans les conditions présentes, cette contribution est tout de même substantielle. Nous espérons pouvoir l'augmenter. C'est, je pense, une question que le Secrétaire général et le Gouvernement de Chypre doivent examiner ensemble mais qui n'a pas à être abordée ici.

146. Nous approuvons sans réserve une reconduction du mandat de la Force pour trois mois. Evidemment, si on estime entre-temps que sa présence n'est plus nécessaire, son mandat peut prendre fin à tout moment. La reconduction se fait avec l'assentiment du Gouvernement chypriote; la Force restera en place tant que le Gouvernement de Chypre donnera son accord. Ce fait étant clairement établi, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que le stationnement de la Force soit prolongé de trois mois et nous espérons que le Gouvernement chypriote et la Force continueront à coopérer de manière aussi constructive que par le passé. J'ai déjà dit que nous considérons la tâche de la Force comme extrêmement importante. Elle a accompli un travail excellent sous la direction du Secrétaire général, de ses collaborateurs et de son représentant à Chypre, et sous le commandement du général Thimayya. Nous sommes donc tout à fait disposés à ce que son stationnement soit renouvelé pour trois mois.

147. En ce qui concerne le projet de résolution, j'ai écouté attentivement ce que vient de dire le représentant de la Côte d'Ivoire. Evidemment, dès que nous abordons ce point, nous dépassons le cadre de la déclaration du Secrétaire général. Je pense que l'expression en question, au paragraphe 3 du projet de résolution, a été tirée de la déclaration du Secrétaire général au Conseil, dans laquelle il a prié "les parties directement intéressées de faire un effort instant, persistant et intensifié en vue d'aboutir à un règlement pacifique du problème de Chypre". Si nous allons au-delà et si nous invoquons le texte de la résolution 186 (1964), il faut alors citer celle-ci intégralement, comme le représentant de la Côte d'Ivoire vient de le dire.

148. Je voudrais aussi faire observer que le consensus exprimé par le Président le 11 août 1964 figure dans des résolutions du Conseil de sécurité, notamment dans la résolution 206 (1965) du 16 juin 1965 et des résolutions ultérieures. Nous ne pensons donc pas que les mots "d'alors" soient nécessaires. Il s'agit évidemment du Président qui était en fonctions le 11 août 1964; le texte indique la date et l'expression "le Président d'alors" semble quelque peu lourde. Il ne s'agit naturellement pas du Président actuel, mais du Président d'alors.

149. Nous sommes donc en faveur du projet de résolution et des modifications proposées par le représentant de la Côte d'Ivoire ainsi que de la reconduction du mandat de la Force.

150. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: J'aimerais proposer respectueusement que nous sus-

ing for about fifteen minutes, so that we may not have to suffer the spectacle of the six sponsors submitting six amendments to their own draft. It might be convenient because, not only have we got to agree among ourselves—and everyone has his own idea about how to improve something—but we must get it accepted by the other permanent members. Therefore, I think we shall not only avoid much confusion and moving about, but also the spectacle of many of us making too many speeches. If we have a suspension of fifteen minutes, perhaps we may be able to accomplish our purpose.

151. The PRESIDENT: In regard to the proposal just made by the representative of Malaysia—if there is no objection—the meeting will be suspended until 7.30 p.m.

*The meeting was suspended at 7.15 p.m. and resumed at 7.30 p.m.*

152. Mr. RAMANI (Malaysia): This is the first time in my experience that we have taken a fifteen-minute suspension and punctually reassembled after that.

153. We have discussed this matter before. As I originally indicated, the immediate purpose of this draft resolution is to reaffirm the previous resolutions and to extend the Force. Those are the immediate and the only relevant purpose of this debate.

154. We thought that operative paragraph 3 might usefully be worded "Further urges" the people to try and settle the problem. But far from letting them settle it, we have started waging a war with regard to the language of this peace-keeping paragraph in the draft resolution. We have all agreed that the best way probably of curing this headache would be to cut off the head, and we have all agreed that paragraph 3 should be dropped from the draft resolution. I have consulted with my other colleagues and they have all agreed that operative paragraph 3 could be dropped, it will not make the draft resolution incomplete in any way. It will probably make it more complete.

155. Mr. PAYSSE REYES (Uruguay) (translated from Spanish): We are now going to vote on the draft resolution which we co-sponsored, and we welcome the precedent established by our agreement to delete a paragraph, in this case operative paragraph 3. It is my hope that this will become established practice so that many confused and perhaps useless discussions may be avoided.

156. We shall vote for this draft resolution for the reasons so objectively and fairly stated by the Secretary-General and because of the information that the Mediator, Mr. Galo Plaza, was good enough to give to the Latin American group.

157. Secondly, I wish to announce that I shall vote for this draft resolution with great personal reluctance since it imposes the obligation of making financial and other contributions on third parties and because my country cannot help to pay for the measures taken by virtue of the draft resolution for which

pendions la séance pendant un quart d'heure environ pour éviter aux six auteurs de présenter six amendements à leur propre texte. Cela serait utile, non seulement parce que nous devons nous mettre d'accord — alors que chacun a son idée personnelle sur les améliorations à apporter — mais aussi parce que nous devons faire accepter le texte par les autres membres permanents. Je pense qu'ainsi nous éviterions non seulement beaucoup de confusion et de déplacements, mais aussi une prolifération de discours. Une suspension de séance d'un quart d'heure nous permettra peut-être d'atteindre notre but.

151. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): S'il n'y a pas d'objections, la séance est suspendue jusqu'à 19 h 30, comme le représentant de la Malaisie vient de le proposer.

*La séance est suspendue à 19 h 15; elle est reprise à 19 h 30.*

152. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: C'est la première fois depuis que je suis ici que je vois une séance reprendre à l'heure prévue après une suspension de 15 minutes.

153. Nous avons discuté le problème. Comme je l'ai dit dès le début, ce projet de résolution a pour but immédiat de réaffirmer les résolutions antérieures et de reconduire le mandat de la Force. C'est là l'objet immédiat de notre débat et le seul qui soit pertinent.

154. Nous avions pensé qu'au paragraphe 3 du dispositif il faudrait que le Conseil "prie en outre" les intéressés de s'efforcer de résoudre le problème. Mais, loin de laisser ce soin aux parties, nous sommes entrés en guerre au sujet du libellé de ce paragraphe du projet de résolution visant au maintien de la paix. J'ai consulté mes collègues et ils sont tous convenus que le paragraphe 3 du dispositif pouvait être supprimé sans rien retrancher au projet de résolution; bien au contraire, il n'en sera sans doute que plus complet.

155. M. PAYSSE REYES (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation va voter en faveur du projet de résolution dont est l'un des auteurs, et nous nous félicitons du précédent que nous venons d'établir en nous mettant d'accord pour supprimer un paragraphe, en l'occurrence le paragraphe 3 du dispositif. Nous faisons des vœux pour que cette décision fasse jurisprudence, ce qui éviterait beaucoup de discussions embarrassantes, voire inutiles.

156. Nous voterons pour ce projet de résolution parce que nous sommes convaincus par les raisons exposées avec tant d'objectivité et de franchise par le Secrétaire général et par les renseignements que le médiateur, M. Galo Plaza, a bien voulu donner au groupe latino-américain.

157. En revanche, je dois dire qu'en votant pour ce projet, je fais violence à mes sentiments personnels car ce texte impose à d'autres pays l'obligation de fournir des contributions monétaires et autres, alors que mon pays n'est pas, pour sa part, en mesure de faire face aux conséquences du projet auquel il va

it will vote. Nevertheless I have been instructed by my Government to inform the Security Council that while Uruguay, for financial and economic reasons, unfortunately cannot contribute to this peace-keeping operation, it is, on the other hand, placing at the disposal of the Secretary-General as many army officers as may be necessary for the required duties. In this particular case, it can make no other contribution.

158. Thirdly, I must say that this is a painful draft. Two years of effort have gone into the maintenance of peace and stability among people who claimed their right to form a sovereign State. These people wish to live in full sovereignty without having to be watched by foreign Powers or any United Nations organ.

159. We endorse all the hopes expressed in the Security Council that this will be the last time that the Security Council will have to maintain a joint force in this sovereign State, the maintenance of which imposes different types of obligations on many Powers.

160. Fourthly, in a spirit of fraternity and with all due respect, I should like to say to the Government, to the people and to the groups in Cyprus that their honour and pride is at stake and depends on the present situation being brought to an end. We have helped to formulate a declaration in the Assembly to that effect that Cyprus, to the widest possible extent of its legal status and sovereignty, should be considered a State equal to the freest and most powerful State in the world. We say that the pride and the honour of the Government of the people of Cyprus are at stake, hoping that, in the exercise of its sovereignty, it will find ways and means of living freely without requiring the presence of any kind of foreign force. If this state of affairs continues, it may have a disastrous effect on the spiritual, moral and social development of the people of Cyprus. To live constantly under the vigilant eyes of foreign forces is not a good training for nationhood. This people must not get used to expecting indirect economic aid provided by foreign forces to solve its internal problems.

161. Bearing these ideas in mind and with all due respect, but convinced of the rightness of our views, we would point out to the great States which are friends of Greece and Turkey that there should be neither partition nor enosis. They, together with the United Kingdom, should be the three countries which vigorously guarantee the sovereign, absolute and permanent independence of Cyprus as a State identical with my own, as sovereign as any other. Let there be vigilance from afar to maintain the independence of this State, but let none of the parties to this guarantee dream of solutions of partition or dream of solutions of annexation. On this basis we support this draft resolution.

162. The PRESIDENT: The Council is now ready to proceed to a vote on the joint draft resolution. The sponsors of this draft have omitted operative paragraph 3, and I assume that there is no objec-

donner sa voix. Mais je suis chargé par mon gouvernement d'informer le Conseil de sécurité que si l'Uruguay ne peut malheureusement pas, pour des raisons d'ordre financier et économique, participer à cette entreprise de paix, il met en revanche à la disposition du Secrétaire général les officiers de son armée dont les services pourraient lui être nécessaires. C'est la seule contribution que nous puissions fournir dans le cas présent.

158. Je tiens à dire aussi que ce projet de résolution est le fruit de bien des efforts. Il représente deux ans d'efforts pour maintenir l'ordre et la paix au sein d'un peuple qui revendique son droit d'être un Etat souverain. Ce peuple aspire à exercer sa pleine souveraineté sans qu'il soit besoin de la tutelle de puissances étrangères ni d'aucun organe de l'Organisation des Nations Unies.

159. Nous faisons nôtre l'espoir qui a été formulé au Conseil de sécurité, à savoir que ce soit la dernière fois que le Conseil se voie obligé de maintenir une force collective dans cet Etat souverain, force dont le stationnement impose à beaucoup de puissances des charges d'ordre divers.

160. Enfin, nous tenons, dans un esprit de fraternité, à appeler respectueusement l'attention du Gouvernement, du peuple et des collectivités de Chypre sur le fait que leur honneur et leur fierté sont engagés dans le règlement de la situation présente. A l'Assemblée, nous avons fait notre possible pour que ce fait soit établi, afin que Chypre, dans la pleine jouissance de son statut juridique et le plein exercice de sa souveraineté, soit considéré comme un Etat au même titre que l'Etat le plus puissant et le plus libre du monde. Nous disons que la fierté et l'honneur du Gouvernement du peuple chypriote s'engagent à trouver, dans l'exercice de sa souveraineté, les voies qui permettront à ce peuple de vivre librement sans la présence d'une force étrangère de quelque nature qu'elle soit. La prolongation du présent état de choses peut être néfaste au développement spirituel, moral et social du peuple de Chypre. L'habitude de vivre sous le regard vigilant de forces étrangères n'est pas une bonne école pour former les peuples. Ce peuple ne doit pas s'accoutumer à profiter indirectement de l'aide économique qu'apportent les forces étrangères pour régler des problèmes d'ordre interne.

161. C'est pour ces raisons que nous tenons à dire, respectueusement mais fermement, à ces grands Etats amis, la Grèce et la Turquie, qu'il ne peut y avoir ni partage ni enosis. Ces Etats doivent, conjointement avec le Royaume-Uni, veiller à garantir l'indépendance souveraine, absolue et permanente de Chypre, considéré comme un Etat identique au mien, aussi souverain que le mien. Leur vigilance doit s'exercer de loin pour assurer l'indépendance de cet Etat; aucun de ceux qui sont responsables de cette indépendance ne doit jamais poursuivre ses intérêts propres en souhaitant ou en cherchant à imposer le partage ou l'annexion. C'est dans cet esprit que nous votons en faveur du projet de résolution.

162. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil est maintenant prêt à passer au vote du projet de résolution. Les auteurs de ce projet de résolution ont supprimé le paragraphe 3 du dispositif et je pense

tion to the slight addition, suggested earlier by the representative of Malaysia, to add the words "and 10 August" after "10 June" in operative paragraph 1. I shall put to the vote the draft resolution thus amended [S/7024].

*A vote was taken by show of hands.*

*The draft resolution was adopted unanimously. 2/*

163. The PRESIDENT: There now remain two speakers on my list. I give the floor to the representative of Greece in exercise of his right of reply.

164. Mr. DEMETROPOULOS (Greece): Mr. President, I have waived my right of reply.

165. The PRESIDENT: I call on the representative of Turkey, in exercise of his right of reply.

166. Mr. ERALP (Turkey): I had a number of points that I wanted to make under the right of reply but, noting that the resolution has been adopted and the hour is late, I shall also forgo my right of reply.

167. The PRESIDENT: May I now ask if the representative of Cyprus also wishes to do this.

168. Mr. ROSSIDES (Cyprus): Mr. President, I was not exercising the right of reply. I wanted to express a few words of thanks to the Council for the unanimous resolution it has just adopted for the renewal of the force and particularly I wish to address warm thanks to the representative of Uruguay for his words, which are couched in the best traditions of the spirit of justice and freedom that have always guided the Uruguayan people in their national affairs and in their international relations. It is very encouraging to hear such words from a friendly country of the Latin American continent, and we are very grateful for them.

*The meeting rose at 7.45 p.m.*

*2/ Resolution 219 (1965).*

que personne ne s'oppose à ce que l'on insère les mots "et le 10 août 1965" après "15 juin" au paragraphe 1 du dispositif, comme le représentant de la Malaisie l'a suggéré. Je mets aux voix le projet de résolution, ainsi modifié [S/7024].

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté. 2/*

163. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il reste maintenant deux orateurs sur ma liste. Je donne la parole au représentant de la Grèce dans l'exercice de son droit de réponse.

164. M. DEMETROPOULOS (Grèce) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je renonce à exercer mon droit de réponse.

165. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Turquie dans l'exercice de son droit de réponse.

166. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Je voulais user de mon droit de réponse à plusieurs égards mais, étant donné que la résolution a été adoptée et que l'heure est tardive, j'y renonce également.

167. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de Chypre veut-il faire de même?

168. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ce n'est pas pour exercer mon droit de réponse que j'ai demandé la parole. Je tiens à adresser quelques mots de remerciements au Conseil pour la résolution qu'il vient d'adopter à l'unanimité en vue de la reconduction du mandat de la Force. Je tiens aussi à remercier d'une manière particulièrement chaleureuse le représentant de l'Uruguay pour les paroles qu'il a prononcées et qui relevaient des meilleures traditions de justice et de liberté qui ont toujours inspiré le peuple uruguayen dans ses affaires intérieures et ses relations internationales. Il est très encourageant d'entendre de telles paroles émanant d'un pays ami du continent latino-américain, et nous en sommes très reconnaissants.

*La séance est levée à 19 h 45.*

*2/ Résolution 219 (1965).*

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.